

Ils seront 216 millions à l'horizon de 2050, alerte la Banque mondiale

Qu'est-ce au fait un migrant climatique ?

La définition pose problème à la base



Lire pages 4-5

Tenue ce dimanche du Conseil national de l'USFP

En coordination avec le Bureau politique, le président du Conseil national, Habib El Malki, convoque la tenue d'une session du Conseil national de l'USFP, ce dimanche à partir de 17 heures.

Cette session, qui se déroulera via visioconférence avec l'application zoom, sera consacrée à l'examen des derniers développements sur la scène nationale et des élections du 8 septembre.

Signature d'un accord entre Habib El Malki et Li Zhanshu



*Rehausser la coopération entre
la Chambre des représentants
et l'Assemblée nationale
populaire de Chine*

Page 2

Le HCR interpellé sur l'entière
responsabilité de l'Algérie dans
le calvaire des séquestrés des
camps de Tindouf



Page 3

Ce que Covid-19
a révélé sur la faim



Page 7

Signature d'un accord entre Habib El Malki et Li Zhanshu

Rehausser la coopération entre la Chambre des représentants et l'Assemblée nationale populaire de Chine

Actualité

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, et le président de l'Assemblée nationale populaire de Chine, Li Zhanshu, ont signé jeudi un accord de coopération entre les deux institutions législatives, et ce dans le cadre de la consécration de leur volonté commune de consolider la coopération bilatérale et la hisser vers davantage de solidarité et de concertation.

L'accord de coopération entre les deux institutions législatives édicte le principe de non-ingérence dans les affaires internes et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, qui "représentent un pilier important du maintien de la paix et de la sécurité internationales", indique un communiqué de la Chambre des représentants.

Les deux parties s'engagent aussi, en vertu de cet accord, à concrétiser l'entente importante à laquelle sont parvenus les dirigeants des deux pays et à développer la confiance politique mutuelle, ainsi qu'à s'entraider constamment sur des questions liées aux intérêts fondamentaux et aux préoccupations majeures de l'autre partie, ajoute la même source. Les deux parties ont également convenu d'améliorer la communication entre les deux institutions législatives, de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre elles au service des intérêts communs des deux pays et de hisser la coopération aussi bien entre les prési-



dences des deux Chambres, qu'au niveau des commissions parlementaires, des groupes d'amitié et des services administratifs. Elles ont aussi décidé de partager les expériences notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'administration, de la démocratie, de la primauté du droit, et d'approfondir la coopération sur des questions importantes telles que la santé publique, la sécurité, la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Elles se sont accordées, en vertu de

cet accord, d'intensifier la communication et la coopération au niveau des organisations parlementaires internationales et régionales et autres forums multilatéraux, afin de coordonner leurs positions sur des questions importantes et de préserver leurs intérêts communs.

En avril dernier, MM. El Malki et Zhanshu avaient convenu d'institutionnaliser la coopération entre les deux institutions législatives, d'intensifier l'échange de visites et d'expertises, de dynamiser le travail des groupes d'amitié parlementaire

des deux pays, et de se concerter en permanence lors des forums parlementaires internationaux.

Le président de l'Assemblée nationale populaire de Chine a souligné que l'entretien téléphonique qu'a eu Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec le président chinois, Xi Jinping, en août de l'année dernière, a donné un nouvel élan au partenariat entre les deux pays, en particulier en matière de lutte contre la Covid-19, saluant le leadership du Souverain et les remarquables résultats réalisés par le Maroc dans la lutte contre la pandémie.

Arrivée à Agadir des dépouilles des deux camionneurs marocains tués au Mali

Les dépouilles des deux camionneurs, tués samedi dernier dans une attaque perpétrée par des individus armés non identifiés contre un convoi commercial marocain dans la commune de Didiéni au Mali, sont arrivées vendredi matin à l'aéroport Agadir-Al Massira.

Les corps des deux victimes, qui seront inhumés après la prière d'Ad-dohr, ont été rapatriés au Maroc à bord d'un vol en provenance de Bamako via Casablanca.

La cérémonie de mise en bière et de fermeture des cercueils des dépouilles des deux camionneurs a eu lieu jeudi dans la capitale malienne, en présence de l'ambassadeur du Maroc au Mali, Hassan Naciri, des membres de l'ambassade, ainsi que de Moussa Diarra, président de l'Association d'amitié Maroc-Mali et de Pimam Thierno Hady Thiàm, président du Conseil fédéral des adeptes de la Tariqa Tijaniya.

Suite à l'attaque contre le convoi commercial marocain, le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a reçu l'ambassadeur du Maroc, une audience au cours de laquelle le chef de la diplomatie malienne a "au nom du président de la transition, chef de l'Etat, SE le colonel Assimi Goita et du gouvernement, vivement condamné cette attaque lâche et barbare".

Le ministre malien avait également informé l'ambassadeur marocain que depuis cette attaque, les ministères en charge de la sécurité, de la défense et de la santé ont tous pris des mesures appropriées, chacun dans son domaine et fait part de l'engagement des autorités maliennes à tout mettre en œuvre pour retrouver les coupables et les traduire devant la justice.

Le chauffeur blessé dans cette attaque est toujours en traitement dans une clinique de la capitale Bamako et son état de santé s'améliore.

Un vaccinodrome mobile à Ain Chock pour la vaccination anti-Covid des 12-17 ans

Un vaccinodrome mobile a été aménagé jeudi au lycée technique Anoual à Ain Chock, au profit des élèves âgés de 12 à 17 ans, dans le but d'accélérer la cadence du processus de vaccination contre la Covid-19.

L'unité mobile de vaccination a été aménagée dans cet établissement scolaire qui compte plus de 400 élèves.

A cette occasion, le wali de la région de Casablanca-Settat, gouverneur de la préfecture de Casablanca, Said Ahmidouch, qui était accompagné du gouverneur de la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock, Mounir Hammou, a visité le vaccinodrome mobile afin de s'informer du déroulement de cette opération de vaccination.

Le directeur de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation de la région de Casablanca-Settat, Abdelmoumen Talib, a souligné dans une déclaration à la presse, la portée de cette initiative qui contribuera à l'accélération

du rythme de vaccination de cette catégorie d'élèves.

Il a noté que la vaccination des élèves au niveau de la région de Casablanca-Settat se déroule depuis son lancement dans de bonnes conditions.

Il a ajouté que les autorités avaient prévu initialement 58 centres de vaccination pour les élèves mais au vu de la forte affluence, 128 centres de vaccination supplémentaires ont été déployés grâce au soutien des autorités sanitaires et territoriales.

La directrice provinciale de l'éducation et de la formation d'Ain Chock, Latifa Lamalif, a indiqué dans une déclaration à la MAP que cette opération se déroule dans de bonnes conditions, notant que l'installation de ce vaccinodrome mobile avec le concours du ministère de la Santé, a pour but de faire bénéficier les élèves de 12 à 17 ans de l'opération de vaccination face à la demande croissante de vaccination pour cette tranche d'âge.

Le HCR interpellé sur l'entière responsabilité de l'Algérie dans le calvaire des séquestrés des camps de Tindouf



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, a interpellé jeudi le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur l'entière responsabilité du régime algérien dans la persistance du calvaire enduré par les

populations séquestrées dans les camps de Tindouf.

S'exprimant dans le cadre de la 82ème réunion du Comité permanent du Programme du HCR, M. Zniber a énuméré les multiples violations du droit international et du droit humanitaire commises à l'encontre des popu-

lations des camps de Tindouf.

Il a relevé, dans ce sens, que le Maroc continue d'exprimer sa vive préoccupation concernant la dévotion par l'Algérie de ses pouvoirs au groupe armé du Polisario dans les camps de Tindouf, ce qui constitue une situation singulière et sans précédent

dans le droit international.

Il a dénoncé de même la militarisation des camps de Tindouf en violation des obligations internationales stipulant que les pays d'accueil assument la responsabilité d'assurer le caractère humanitaire de l'asile.

L'ambassadeur a condamné, par ailleurs, les crimes abjects commis par les forces de sécurité algériennes contre les habitants des camps de Tindouf, rappelant le cas de deux jeunes sahraouis brûlés vifs par une patrouille de l'armée algérienne.

M. Zniber s'est élevé, en outre, contre le recrutement forcé d'enfants soldats dans des milices armées à Tindouf en violation des chartes internationales relatives aux droits des enfants. Il a attiré, par ailleurs, l'attention sur la poursuite du détournement de l'aide humanitaire destinée aux populations desdits camps.

Tout en dénonçant l'attitude du régime algérien qui refuse de procéder au recensement de la population de Tindouf, M. Zniber a noté que son en-

registrement devrait permettre non seulement aux personnes concernées d'accéder à leurs droits, mais il est aussi nécessaire pour prévenir et combattre la fraude et la criminalité, y compris la traite des êtres humains.

Usant d'un droit de réponse aux allégations mensongères du représentant

de l'Algérie, M. Zniber a mis en avant l'essor que connaissent les provinces du sud du Royaume, relevant que les efforts consentis par le Maroc en matière de développement socio-économique au Sahara marocain se concrétisent par des investissements publics conséquents et des infrastructures de haut niveau. « La situation dans le Sahara marocain est bien meilleure que celle en Algérie où des centaines de milliers de personnes défilent chaque jour dans les rues, revendiquant leurs droits les plus élémentaires et la libération des journalistes et des détenus politiques », a-t-il résumé. Lors de cette réunion du Comité permanent du Haut Commissariat pour les réfugiés, M. Zniber a réitéré l'engagement du Maroc, acteur pionnier de l'action humanitaire internationale, sous le leadership de S.M le Roi Mohammed VI, à poursuivre sa contribution aux efforts collectifs de solidarité et de coopération au profit des réfugiés, des personnes déplacées et des populations vulnérables.

Il a rappelé dans ce sens les actions de grande envergure déployées par le Maroc au profit de nombreux pays par l'intermédiaire de véritables ponts aériens humanitaires et le déploiement d'hôpitaux de campagne pour faire face aux diverses crises humanitaires et aux urgences mondiales et alléger les souffrances des personnes déplacées.

La contribution de la femme au développement socio-économique des Provinces du Sud mise en relief à Genève

La contribution de la femme au développement socio-économique des Provinces du Sud a été mise en relief lors d'un panel organisé, jeudi à Genève, en marge de la 48ème session du Conseil des Droits de l'Homme.

Ce Side-Event, organisé par le Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Royaume, a été l'occasion de souligner la place de premier plan qu'occupe la femme marocaine de manière générale au sein de la société et le rôle marquant qu'elle assume dans le processus de prise de décision et de gestion de la chose publique à tous les niveaux, à la faveur des efforts et des réformes réalisés pour hisser la représentativité féminine dans les différents secteurs et domaines.

S'agissant des provinces du sud Royaume, les intervenants ont été unanimes à relever le statut de la femme sahraouie en tant que pilier de la société civile, une composante essentielle du tissu associatif et un élément agissant, à toutes les étapes et à toutes les échéances, dans l'essor que connaît cette partie du Royaume, forçant ainsi l'estime et l'admiration.

Cette présence en force de la

femme sahraouie dans plusieurs branches d'activité dans le sillage de la nouvelle dynamique que connaît la région, lui ouvre de nouvelles perspectives pour jouer un rôle de premier plan dans l'œuvre de développement régional et national et apporter des contributions enrichissantes dans divers domaines.

Intervenant à cette occasion, l'ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, a souligné que cette activité s'insère dans le cadre de la volonté de faire de ce Groupe de soutien un cadre d'échange, et de solidarité entre ses membres, et d'interaction sur les sujets se rapportant aux Droits de l'Homme.

M. Zniber a mis en avant la place qu'occupe la femme en tant qu'actrice et bénéficiaire du développement socio-économique dans les Provinces du sud, et la contribution de la femme dans la mise en œuvre des projets et programmes structurants dans cette région.

Prenant la parole, Mme Rkia Derham, ancienne secrétaire d'État au Commerce extérieur, s'est réjouie, en tant que femme marocaine originaire des provinces du sud, des acquis réalisés sur la voie du

renforcement et de la consolidation de la participation des femmes dans la prise de décision et la gestion de la chose publique à tous les échelons et à tous les niveaux de responsabilité.

Mettant en avant le niveau de développement socio-économique des Provinces du Sud à la faveur d'investissements massifs engagés dans la région pour la doter d'infrastructures modernes à même de renforcer son attractivité et consolider son rayonnement, elle a noté que cette dynamique de développement offre aux femmes de nouvelles perspectives de travail, d'action et d'excellence.

Mme Derham a rappelé, à cette occasion, la participation massive des citoyens des Provinces du Sud au scrutin du 8 septembre, se félicitant de la participation de nombreuses femmes en tant que candidates, apportant ainsi une nouvelle preuve de l'adhésion et de l'attachement des populations locales au processus démocratique dans le Royaume et leur confiance dans l'action des institutions élues en tant que seuls et légitimes représentants de la population.

Pour sa part, Henri-Louis Vedie,

professeur d'économie a mis en exergue les avancées accomplies dans les Provinces du Sud en matière d'infrastructures, d'équipements socio-économiques et d'accès à l'eau, à l'électricité, au logement décent ainsi qu'aux soins et à l'éducation, soulignant l'impact de ce développement sur la promotion des conditions des femmes, devant lesquelles de vastes horizons ont été ouverts au niveau des institutions éducatives et de formation, de même que dans les domaines du travail et de l'emploi, et de la participation.

M. Vedie a relevé à cet égard que « les résultats des urnes, et des élections du 8 septembre ont démontré la volonté des femmes de participer directement à la gestion de leur territoire ».

Quant à Mme Yasmine Hasnaoui, professeure des sciences humaines à l'Université américaine du Golfe, elle a souligné l'ampleur du développement et le rayonnement dont jouissent les villes des Provinces du Sud de par les investissements internationaux, le développement d'entreprises à vocation continentale et par l'ouverture des missions diplomatiques.

Cette dynamique, a-t-elle poursuivi, permet aux femmes de consolider leur présence et de jouer un rôle essentiel pour le développement économique en créant des entreprises, en occupant des postes importants et en étant actives au sein des différentes instances.

Mme Zohra Saad, Présidente de l'Association « Arrayan pour le Développement de la Femme », et membre de la Commission régionale du Conseil national des droits de l'Homme a mis en avant les nombreuses initiatives mises en place pour améliorer la condition féminine dans les Provinces du Sud. Elle a apporté un témoignage éducatif sur le dynamisme de la société civile et celui des ONG féminines qui ont joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans la région. Elle a également présenté les actions socioculturelles mises en place pour promouvoir le leadership féminin.

Cet événement parallèle a connu la participation des membres du Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, outre un représentant de la Nouvelle Zélande.

Ils seront 216 millions à l'horizon de 2050, alerte la Banque mondiale

Qu'est-ce, au fait, un migrant climatique ? La définition pose problème à la base

Les migrations climatiques internes devraient s'accroître jusqu'en 2050 dans plusieurs parties du globe, prévoit le dernier rapport Groundswell de la Banque mondiale (BM), publié récemment. Selon ce document, ces migrations toucheront durement les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre elles et mettront en péril les avancées sur le plan du développement. Le Maroc ainsi que d'autres pays du Nord d'Afrique sont également concernés. Les estimations les plus pessimistes prévoient plus de 10 millions de migrants internes dans cette région.

L'eau, principal moteur des migrations climatiques internes

Destiné à aider à comprendre l'ampleur, la trajectoire et l'évolution spatiale des migrations climatiques futures, le nouveau rapport Groundswell prévoit 216 millions de migrants climatiques d'ici 2050. L'Afrique subsaharienne pourrait enregistrer pas moins de 85,7 millions de migrants climatiques internes (4,2% de la population totale); l'Asie de l'Est et Pacifique, 48,4 millions (2,5% de la population totale); l'Asie du Sud, 40,5 millions (1,8% de la population totale); l'Afrique du Nord, 19,3 millions (9% de la population totale); l'Amérique latine, 17,1 millions (2,6% de la population totale); et l'Europe de l'Est et Asie centrale, 5,1 millions (2,3% de la

population totale).

L'Afrique du Nord devrait afficher la proportion la plus importante de migrants climatiques internes par rapport à la population totale, indique le rapport. «Cela est dû dans une mesure importante à la rareté extrême de l'eau de même qu'aux effets de l'élévation du niveau de la mer sur des zones côtières densément peuplées et dans le Delta du Nil. Les régions comptent des pays particulièrement vulnérables qui font gonfler les chiffres globaux», précise-t-il.

En détail, la BM explique que les résultats de la modélisation font apparaître des perturbations dans la disponibilité de l'eau comme le principal moteur des migrations climatiques internes dans cette région. «Elles chassent les populations des régions côtières et intérieures dans lesquelles l'eau se raréfie, ralentissant la croissance démographique dans les foyers d'émigration climatique le long de la côte nord-est de la Tunisie, la côte nord-ouest de l'Algérie, l'Ouest et le sud du Maroc ainsi que les contreforts de l'Atlas central qui subissent déjà le stress hydrique», note-t-il. Et d'ajouter : « En Egypte, les parties est et ouest du Delta du Nil, Alexandrie comprise, pourraient devenir des foyers d'émigration en raison à la fois de l'indisponibilité croissante de l'eau et de l'élévation du niveau de la mer. Cependant, plusieurs autres lieux où l'eau est plus disponible devraient devenir des

foyers d'immigration climatique, notamment des centres urbains importants comme Le Caire, Alger, Tunis, Tripoli, le corridor Casablanca-Rabat, et Tanger ».

Emergence et intensification des «points chauds»

Par ailleurs, le rapport prédit que des «points chauds» de migration climatique apparaîtront dès la prochaine décennie et s'intensifieront d'ici 2050. Par «point chaud», le rapport évoque les endroits qui ne peuvent plus as-

surer de moyens d'existence pour la population locale à cause des problèmes liés au climat tels que la pénurie d'eau, la baisse de la productivité des cultures et l'élévation du niveau de la mer. « Même les endroits qui pourraient devenir des points chauds d'émigration climatique en raison d'impacts accrus supporteront probablement encore un grand nombre de personnes. Pendant ce temps, les zones d'accueil sont souvent mal préparées pour accueillir des migrants climatiques internes supplémentaires et leur fournir des services de base ou utiliser leurs compétences », explique le document.

Ces migrations climatiques internes seront les plus importantes dans les régions les plus pauvres et les plus vulnérables aux aléas du climat, ce qui indique que l'incapacité fondamentale des systèmes sociaux, économiques et de subsistance à résister au changement climatique pourrait mettre à mal les gains en matière de développement.

Le nouveau rapport Groundswell observe, en outre, que plusieurs foyers d'émigration sont des centres économiques et de croissance démographique qui continueront d'abriter un grand nombre de personnes malgré les effets croissants du changement climatique. Il s'agit par exemple du Delta du Mékong (Viêt Nam), où ceux qui restent seront exposés à des risques sociaux, économiques et environnementaux importants, notamment à des inondations graves. De

nombreux foyers d'immigration font aussi face aux risques grandissants que posent les effets tant rapides qu'à évolution lente du changement climatique, même lorsque la disponibilité de l'eau et la productivité agricole deviennent plus favorables. « Au Maroc par exemple, la Péninsule tingitane et la côte orientale devraient attirer de plus en plus de migrants en raison de la meilleure disponibilité de l'eau, mais elles sont exposées au risque d'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête. Certains habitats oasiens, comme Tamanrasset dans le sud de l'Algérie, pourraient devenir une destination migratoire en raison de l'augmentation relative de la productivité agricole et de la disponibilité de l'eau, mais il s'agit de zones très arides qui pourraient ne pas être capables de supporter des activités agricoles supplémentaires », constate-t-il.

Précisions conceptuelles

Cependant, les résultats de ce nouveau rapport de la BM exigent certaines précisions. D'abord, au niveau des modèles de migration et de mobilité. Etienne Piguet, Antoine Pécod, Paul de Guchteneire soutiennent dans leur article : « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? », qu'il est nécessaire – pour comprendre l'impact du changement climatique sur la migration – de faire la distinction entre différents types de mobilité pouvant être liés à des facteurs environnementaux. «En effet, des notions telles que



Les zones d'accueil sont souvent mal préparées pour accueillir des migrants climatiques internes supplémentaires





« déplacement », « mobilité » ou « migration » (et les prévisions correspondantes en termes de nombre de personnes concernées) s'appliquent à des situations qui vont de quelques heures passées dans un abri temporaire par crainte d'un ouragan au transfert de communautés entières, dont les terres ont disparu du fait de l'élévation du niveau de la mer », expliquent-ils.

A ce propos, ils pensent que trois variables au moins sont à prendre en compte. « Premièrement, les migrations peuvent être à court ou à long terme. Les discussions gagneraient en clarté si la distinction opérée par l'ONU entre déplacements temporaires (moins de trois mois), migration à court terme (trois mois à un an) et migration à long terme (plus d'un an) était utilisée de manière plus systématique. La plupart des auteurs font valoir qu'à l'heure actuelle, les changements environnementaux débouchent principalement sur des migrations temporaires, alors que les médias et le public tendent à les percevoir comme de longue durée », affirment-ils. Et d'ajouter : « La temporalité de la migration a aussi à voir avec la nature des processus environnementaux : des phénomènes à évolution lente comme la désertification ou l'élévation du niveau de la mer sont susceptibles d'être associés à des déplacements de long terme, alors que des catastrophes soudaines telles que les cyclones tropicaux vont susciter des déplacements temporaires. Mais cette typologie est loin d'être systématique : les sécheresses ont longtemps alimenté la dynamique des migrations saisonnières, ce qui souligne l'importance d'une différenciation entre les départs définitifs et une mobilité de type pendulaire ».

Etienne Piguet, Antoine Pécoud, Paul de Guchteneire estiment, en outre, qu'il faut nuancer la distinction entre migrations forcées et volontaires. « La notion souvent utilisée de « réfugié environnemental » présuppose que les gens sont forcés de quitter leur domicile à cause de facteurs environnementaux. Mais la nature

plus ou moins contrainte de la migration est sujette à débat. Les causes des migrations interagissent et il est extrêmement difficile d'appréhender les processus de décision chez les migrants potentiels et de comprendre pourquoi, comment et quand les gens décident de partir », indiquent-ils tout en notant que « le débat sur la question de savoir si – comme le soutient un point de vue dominant mais implicite – la migration résulte d'une incapacité à s'adapter et constitue un ultime recours ou si la migration peut avoir une dimension préventive, grâce notamment à des migrations saisonnières ou au départ d'un membre de la famille qui permet aux autres de rester grâce à des transferts de ressources. Selon la première optique, la migration est le pire des scénarios et les politiques devraient avoir pour objectif de la freiner. Selon la seconde, elle représente un mécanisme d'adaptation au changement climatique et mérite d'être encouragée ».

Migrant climatique, une notion à définir

Ensuite, au niveau de la définition même de migration liée à des effets néfastes de l'environnement, les auteurs dudit article avancent que des désaccords persistent sur le terme à utiliser pour désigner les individus qui migrent à cause de facteurs environnementaux et que des notions en vogue telles que « migrants écologiques » ou « réfugiés climatiques » ont soulevé des controverses à la fois scientifiques/universitaires et politiques. « De nombreux chercheurs ont relevé que la juxtaposition des termes « environnement »/« climat » et « migrants »/« réfugiés » sous-entend une relation de cause à effet exclusive entre facteurs environnementaux et mobilité humaine, niant ainsi la multicausalité évoquée ci-dessus », notent-ils. Et de préciser : « Comme le note Stephen Castles, « le terme de réfugié environnemental est simpliste, unilatéral et trompeur. Il implique une cause unique qui existe très rarement dans la pratique [...] [Les facteurs environnementaux] font partie

d'un ensemble complexe de causes multiples, dans lequel [ils] sont étroitement liés aux facteurs de nature économique, sociale et politique » (Castles, 2002, 5). En ce sens, il n'y aura jamais de « migrants environnementaux » (ou « réfugiés climatiques »), car il ne sera jamais possible d'identifier un groupe de personnes qui migrent uniquement à cause de variables environnementales ».

Les auteurs rappellent que même la définition de « migrants environnementaux » fournie par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) souffre de la même lacune (« des personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent »). Pour eux, l'expression « mouvements de population induits par des facteurs environnementaux

pourrait offrir une solution plus neutre, mais elle reste vague et peu attrayante pour le grand public. « Une autre possibilité est la formulation « personnes déplacées en raison de facteurs environnementaux » (Jäger, 2009). Elle comprend trois sous-catégories : les migrants environnementaux (qui ont choisi de leur plein gré de quitter leur lieu de résidence principalement pour des raisons liées à l'environnement); les déplacés environnementaux (contraints de quitter leur lieu de résidence car leurs moyens de subsistance sont menacés par suite d'événements liés à l'environnement), et les personnes déplacées suite à des projets de développement (qui sont déplacées ou réinstallées intentionnellement en raison d'un changement d'utilisation du territoire). Les frontières entre ces trois sous-groupes restent cependant floues », affirment-ils.

Sur le plan politique, Etienne Piguet, Antoine Pécoud, Paul de Guchteneire considèrent que la discussion sur les concepts s'est concentrée sur l'utilisation de la notion de « réfugié » (Cournil et Mazzega, 2007). « Juridiquement, cette notion renvoie au statut reconnu par la Convention de Genève de 1951, qui définit le « réfugié » comme une personne qui quitte son pays de résidence « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». Les raisons environnementales sont absentes de cette définition, ce qui peut conduire à deux positions opposées : on peut soit plaider pour une extension de cette définition aux facteurs environnementaux (et donc pour une modification de la Convention de Genève ou pour un nouveau traité portant spécifiquement sur le cas des « réfugiés environnementaux ») (Biermann et Boas, 2010), soit refuser toute référence au terme de « réfugié » dans le contexte du changement climatique, essentiellement par crainte de dilution d'une catégorie juridique spécifique dans une catégorie plus large et mal définie ». Cela a conduit,

expliquent-ils, le HCR à émettre de « sérieuses réserves concernant la terminologie et le concept de réfugiés environnementaux et de réfugiés climatiques », notant que « ces termes n'ont aucun fondement en droit international des réfugiés et que la majorité des personnes communément qualifiées de réfugiés environnementaux n'ont pas franchi de frontière internationale. L'utilisation de cette terminologie pourrait éventuellement saper le régime juridique international pour la protection des réfugiés et créer des confusions concernant le lien entre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la migration » (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 2009, 7).

Un autre tournant est possible

Pour les rédacteurs du rapport Groundswell, ces questions ne sont pas traitées, malgré leur importance. Dans leur conclusion, ils estiment que la migration due aux facteurs environnementaux n'est pas une fatalité et que le cours des choses peut prendre une autre direction. Mais, à condition que les pays commencent dès maintenant à réduire les gaz à effet de serre, à combler les écarts de développement, à restaurer les écosystèmes vitaux et à aider les gens à s'adapter. Le rapport estime que les migrations climatiques internes pourraient être réduites jusqu'à concurrence de 80% - à 44 millions de personnes d'ici 2050.

La BM trouve nécessaire de commencer à planifier, le cas échéant, des migrations climatiques internes méthodiques et bien encadrées, en guise de stratégie d'adaptation efficace qui produirait des effets positifs sur le développement. « Il est crucial d'agir maintenant sur le triple plan du climat, du développement et des migrations afin d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable au cours des 10 prochaines années et parvenir à la prospérité partagée d'ici au milieu du siècle présent et au-delà », conclut le rapport.

Hassan Bentaleb



Le terme de réfugié environnemental est simpliste, unilatéral et trompeur

Instauration du système Bachelor

Un nouveau souffle à la formation et une effective implication des acteurs économiques

Société

L'instauration du système Bachelor est de nature à donner un nouveau souffle à la formation, toutes filières confondues, outre une matérialisation effective de l'implication de l'université dans son environnement économique, a affirmé le Secrétaire général du département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohammed Khalfaoui.

Si l'université marocaine pendant longtemps formé des cadres et des élites dans tous les domaines, contribuant par la même au rayonnement du pays, il s'avère aujourd'hui judicieux d'opter pour le système du Bachelor pour rompre définitivement avec certaines pratiques improductives favorisées par une université ouverte à tous, et ainsi tirer profit des acquis et améliorer davantage le niveau de la recherche et de la formation", a-t-il indiqué dans une interview donnée à la MAP.

Sur les motivations derrière la mise en place de ce nouveau système aux origines anglo-saxonnes, M. Khalfaoui tient à préciser que toutes les études réalisées par des institutions constitutionnelles et des universités, outre les recommandations issues de la journée nationale de la réforme pédagogique tenue en octobre 2018 à Marrakech, ont été unanimes à souligner l'absolue urgence d'instaurer un nouveau système de formation pour remédier aux anomalies persistantes en raison du système à accès ouvert LMD (Licence-Master-Doctorat) qui accueille 90 % des étudiants.

À propos desdites anomalies de l'ancien système, notre interlocuteur les résume en trois points. Un : L'inadéquation des filières enseignées dans le secondaire avec

celles dans la licence universitaire, ce qui ne favorise guère une bonne orientation. Deux : Les taux de déperdition importants dans l'enseignement universitaire public à accès libre. Trois : Incapacité du système LMD à préparer les étudiants au marché de l'emploi, comme en témoigne le taux élevé des chômeurs parmi les titulaires d'une licence universitaire, 19 % selon des statistiques du HCP (Haut Commissariat au Plan-Enquête 2018).

Tout en notant que les employeurs dans le secteur privé déplorent dans leur majorité l'incompétence des lauréats des universités marocaines à accès libre, il a souligné que l'instauration du Bachelor vient pour remédier aux problématiques posées et combler les carences persistantes de manière à promouvoir l'employabilité et favoriser l'émulation chez les étudiants et les motiver davantage tout en les incitant à apprendre des langues étrangères et améliorer leurs aptitudes personnelles et leur culture générale.

Pour M. Khalfaoui, le nouveau système permettra une meilleure intégration professionnelle des étudiants, une spécialisation des enseignements et l'internationalisation de l'enseignement supérieur, outre les opportunités qu'il offre dans le domaine de la recherche et la mobilité des étudiants.

Il ajoute que ce système répond adéquatement aux besoins du marché en matière de ressources humaines selon les normes internationales et les méthodes les plus en vogue dans les pays les plus avancés dans le monde, notant aussi qu'il permettra aux étudiants d'avoir plus d'opportunités dans le choix de leur filière et des formations qu'ils souhaitent acquérir, notamment



dans les domaines digital et le management des entreprises.

S'attardant sur les nouveautés apportées par ce système, il a fait savoir que la programmation d'une année préliminaire de formation permettra aux étudiants d'évoluer en toute sérénité dans leur parcours, en passant du secondaire à l'enseignement universitaire, avec à l'appui un accompagnement adéquat sur le plan de l'orientation et le choix des filières adaptées à leur niveau d'instruction.

Concrètement, il s'agit d'une sorte de système de tri à l'entrée des universités où les notes et appréciations obtenues par chaque élève tout au long de son parcours au lycée seront prises en considération. Une plate-forme numérique accessible aux futurs bacheliers et leurs familles traitera les données des bacheliers (notes et appréciations) pour proposer des filières convenables et compatibles avec les acquis de l'élève concerné. L'objectif étant de permettre aux

universités d'avoir une idée précise sur les acquis du nouveau bachelier, notamment en ce qui concerne les langues et les matières scientifiques.

De plus, le système du Bachelor s'appuie sur des méthodes pédagogiques aussi diverses que novatrices (enseignement à distance, présentiel, en alternance) tout en favorisant la mobilité des étudiants à l'échelle nationale et internationale et aussi l'attractivité de l'université marocaine.

Évoquant les mesures prises en faveur de la matérialisation de ce nouveau système, il a indiqué que le ministère de tutelle a travaillé pendant plus de deux années sur ce chantier pédagogique et ce, en étroite coordination avec les universités, outre, entre autres, un effort de digitalisation, la participation des universités marocaines à de nombreuses plates-formes numériques internationales de renom ou encore la mise en place d'une plate-forme nationale d'orientation.

Najia El Abbadi élue à la tête de la fédération mondiale des sociétés neurochirurgicales

La professeur marocaine Najia El Abbadi a été élue présidente de la fédération mondiale des sociétés neurochirurgicales (WFNS) pour la période 2021-2023.

Mme El Abbadi a été élue au second tour des élections pour la présidence de la WFNS qui se sont déroulées mercredi, après avoir recueilli 127 voix (50,4 %).

« Le 2e tour des élections de la WFNS s'est déroulé avec succès », se réjouit la fédération sur son site, se félicitant du taux de participation record, 252 des 268 (94%) délégués ayant voté par voie électronique.

« Les élections se sont déroulées avec succès, toutes effectuées par voie électronique en raison du contexte lié

à la pandémie », souligne la WFNS.

La Fédération mondiale des sociétés de neurochirurgie (WFNS), fondée en 1955, en Suisse, en tant qu'organisation professionnelle, scientifique et non gouvernementale, est composée de 130 sociétés membres. Elle a un statut consultatif auprès des Nations Unies.

La Fédération mondiale des sociétés de neurochirurgie aspire à promouvoir l'amélioration globale des soins neurochirurgicaux. La mission de la Fédération est de travailler avec les sociétés savantes membres pour améliorer les soins, la formation et la recherche en neurochirurgie dans le monde au profit des patients.

Pour manquements dans l'exercice de leurs fonctions

Suspension de quatre responsables de la DGSN

Le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) a décidé de suspendre quatre responsables (un commandant de groupement, un commissaire divisionnaire, un commissaire principal et un commissaire) exerçant aux services centraux de la sûreté nationale, de leurs postes de responsabilité et provisoirement de leur travail, et de les présenter devant le conseil disciplinaire pour statuer sur l'aspect administratif de manquements et dépassements présumés commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces responsables, exerçant à la Direction de la sûreté publique et à la Direction de l'équipement et du budget, ont été suspendus dans le cadre des opérations d'audit et d'enquête menée par une commission de l'inspection générale de la Sûreté nationale à l'effet de renforcer la gouvernance et la transparence en matière des procédures professionnelles, indique la DGSN jeudi dans un communiqué, précisant que la commission a constaté des manquements aux fonctions et des dépassements personnels que les intéressés ont commis dans l'exercice des missions et responsabilités qui

leur sont dévolues.

Le Directeur général de la Sûreté nationale a chargé les services de l'inspection générale de poursuivre et d'achever les procédures d'audit pour couvrir l'ensemble des fonctions et activités accomplies par les responsables suspendus tout au long de l'exercice de leurs fonctions, de manière à déceler tout autre dépassement ou manquement supposés, et partant garantir la consécration des principes de bonne gouvernance et l'instauration des systèmes de transparence, ajoute le communiqué.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles édictant la corrélation entre responsabilité et reddition des comptes, la brigade nationale de la police judiciaire s'est chargée de mener l'enquête et les recherches nécessaires sur le volet punitif de cette affaire, sous la supervision du parquet compétent, afin de définir les probables dépassements juridiques et établir les responsabilités en fonction des résultats de l'enquête judiciaire.

Ce que Covid-19 a révélé sur la faim

En Afrique du Sud, de nombreuses personnes ont du mal à accéder à des quantités suffisantes d'aliments sains. Parce que leur régime alimentaire est riche en aliments transformés, en amidon raffiné, en sucre et en graisses, ils sont confrontés à un double fardeau de malnutrition et d'obésité, ou ce que l'on appelle la «faim cachée». Il est caché car il ne correspond pas à l'image stéréotypée de la faim créée par la couverture médiatique des famines. Mais c'est partout.

Pour être clair, le problème n'est pas une pénurie de nourriture. En Afrique du Sud, la faim est le résultat d'un manque d'accès. Obtenir suffisamment de calories et de nutriments adéquats est en grande partie lié au revenu. Au-delà du coût élevé des aliments sains, la faim cachée dans le pays reflète la disponibilité limitée de produits nutritifs dans les zones à faible revenu, le coût de l'énergie pour la cuisson et le stockage des aliments, et le manque d'accès à la terre pour la production alimentaire des ménages.

La pandémie de Covid-19 et les mesures strictes imposées pour contenir sa propagation ont fait sortir la faim cachée, car de nombreuses personnes qui avaient pu se permettre juste assez de nourriture pour survivre se sont soudainement retrouvées sans. Selon une étude, 47% des ménages ont manqué d'argent pour acheter de la nourriture pendant les premières étapes du verrouillage initial en avril 2020. Pertes d'emplois, répression contre les vendeurs informels et augmentations de prix causées par des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et agricole mondiales, tous ont contribué à une forte augmentation de l'insécurité alimentaire. Les images de longues files d'attente pour l'aide alimentaire d'urgence ont fait connaître le problème au public. L'augmentation des niveaux de faim chez les enfants en particulier était préoccupante, mais sans surprise, compte tenu de la fermeture brutale des écoles et des programmes de nutrition en milieu scolaire.

La pandémie a également rendu plus apparentes les conséquences de la faim cachée. Parce qu'une nutrition adéquate est nécessaire pour un système immunitaire sain, les personnes souffrant d'insécurité alimentaire sont plus susceptibles de tomber malades. De plus, il existe une corrélation entre la gravité de Covid-19 et le diabète, une maladie associée à une mauvaise alimentation. Les données du Cap suggèrent que les patients atteints de Covid-19 et de diabète étaient près de quatre fois plus susceptibles d'être hospitalisés et plus de trois fois plus susceptibles de mourir de Covid-19 que les patients non diabétiques.

Mais alors que la Covid-19 a augmenté l'insécurité alimentaire et a mis en évidence les conséquences de la faim,



elle a également produit des solutions potentielles pour accroître l'accès à des aliments sains et abordables. Face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, des systèmes alimentaires plus localisés ont commencé à émerger.

Lorsque le gouvernement n'a pas mis en œuvre des mesures adéquates pour compenser les répercussions économiques des fermetures ou de la fermeture des programmes de nutrition scolaire, des groupes de la société civile ont cherché à combler le vide. Dans toute l'Afrique du Sud, des réseaux d'action communautaire ont vu le jour pour lutter contre la faim, des bénévoles fournissant des repas et d'autres formes d'assistance aux autres membres de la communauté.

Autour de Johannesburg, par exemple, la C19 People's Coalition a cherché à relier les petits agriculteurs qui ont perdu l'accès à leurs marchés habituels aux communautés ayant besoin d'une aide alimentaire. Contrairement à la plupart des colis alimentaires du gouvernement, qui ont été achetés auprès de grandes entreprises et contenaient des articles non périssables sans presque aucune valeur nutritionnelle, ces colis de légumes cherchaient à soutenir les moyens de subsistance des petits agriculteurs tout en favorisant la santé des ménages vulnérables.

Alors que le monde est en passe d'atteindre 1,5°C de réchauffement planétaire d'ici 2040, les scénarios climatiques privilégiés par l'accord de Paris glissent hors de portée. Les pays, les villes, les entreprises et les institutions financières doivent agir rapidement pour relever les défis de plus en plus urgents en matière d'adaptation et d'atténuation

du changement climatique. A Building the Green Consensus, des conférenciers de renom exploreront comment les nouveaux cadres réglementaires et les finances publiques peuvent être utilisés pour accélérer les investissements du secteur privé dans la transition verte.

Et pourtant, l'Etat a une responsabilité importante dans la lutte contre la faim cachée, en particulier en Afrique du Sud, où le droit à l'alimentation est inscrit dans la Constitution. Et des exemples du monde entier montrent ce qui est possible lorsqu'un gouvernement engagé travaille avec la société civile pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

À Belo Horizonte, au Brésil, surnommée «la ville qui a mis fin à la faim», certains des programmes notables incluent des «restaurants populaires» qui servent des milliers de repas sains subventionnés chaque jour ; magasins de fruits et légumes subventionnés ; une banque alimentaire qui récupère les déchets alimentaires et distribue des plats préparés à des organismes sociaux ; et des étals de ferme pour connecter directement les petits producteurs aux consommateurs urbains. Ces programmes et d'autres soutiennent les moyens de subsistance des agriculteurs et la santé des consommateurs, tout en offrant des avantages économiques et en renforçant les communautés.

Le prochain Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires affirme qu'il réunira différentes parties prenantes pour créer des systèmes alimentaires plus durables et plus équitables, mais les mouvements populaires, les universitaires et les groupes de la société civile ont critiqué le sommet pour avoir contourné le Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mon-

diale pour créer un nouveau forum terni par l'influence indue des entreprises, un manque de transparence et une prise de décision irresponsable. Ces groupes ont appelé au boycott et organisent une contre-mobilisation mondiale.

Les grandes entreprises qui devraient dominer le sommet de l'ONU – les entreprises semencières, les producteurs agrochimiques, les transformateurs alimentaires et les détaillants – n'ont pas de vraies solutions à la faim. Traiter la nourriture comme une marchandise à vendre à des fins lucratives, plutôt que comme un droit humain fondamental, est précisément ce qui a conduit à la crise de la faim cachée. Étonnamment, les plus grandes chaînes de supermarchés d'Afrique du Sud ont réussi à générer des bénéfices en 2020, alors même que la moitié des ménages du pays n'avaient pas les moyens de se nourrir. Les détaillants se sont vantés de leurs dons de nourriture tout en payant à leurs travailleurs – qui ont été désignés «essentiels» – certains des salaires les plus bas du pays.

Les vraies solutions à la crise de la faim cachée doivent venir des personnes les plus touchées – les petits agriculteurs produisant des aliments sains pour leurs communautés et les consommateurs à faible revenu qui luttent pour accéder à une nutrition adéquate. Ces voix ont été écartées du sommet des Nations unies, mais les initiatives solidaires qu'elles ont créées pendant la pandémie représentent la base la plus sûre sur laquelle construire un système alimentaire plus juste et plus résilient.

Par Brittany Kesselman
Chercheuse postdoctorale au Society,
Work, and Politics Institute
de l'Université de Witwatersrand

Liz Truss, une conservatrice convertie à la tête de la diplomatie britannique

Portrait



C'est l'une des personnalités préférées des militants conservateurs: la championne du libre-échange Liz Truss s'est hissée au poste stratégique de chef de la diplomatie du Royaume-Uni, après avoir œuvré à renforcer le rayonnement commercial à la suite du Brexit.

Cette nomination, lors d'un remaniement majeur mercredi, est une consécration pour la quadragénaire,

deuxième femme à diriger la diplomatie britannique depuis la travailliste Margaret Beckett en 2006, sous Tony Blair. Mais aussi, pour certains commentateurs, une manière pour le Premier ministre Boris Johnson de contrôler les possibles ambitions de cette figure montante appréciée de la base.

Ses cartons à peine posés, Liz Truss, conservatrice d'adoption née il y a 46 ans dans une famille très à gauche, aux antipodes de ses convictions politiques, devra s'attaquer aux grands dossiers internationaux.

Il y a la crise afghane, dont la gestion jugée amatrice a coûté son poste à son prédécesseur Dominic Raab, les tensions avec la Russie et la Chine (elle est réputée atlantiste et partisane d'une ligne dure face à Pékin), les relations post-Brexit avec l'Union européenne, ou encore le nucléaire iranien et le sort des binationaux britanniques emprisonnés en Iran.

"Elle apportera du caractère - même du panache - à une fonction qui requiert souvent un peu de diplomatie humaine", estime la BBC.

Dès l'arrivée au pouvoir en juillet 2019 de Boris Johnson, dont elle est une fervente supportrice, Elizabeth ("Liz") Truss en est, héritant du Commerce extérieur.

A ce poste, qui lui permet de se familiariser avec les circuits diplomatiques, elle devient le visage des

négociations commerciales de Londres d'après-Brexit.

C'est un changement de bord pour celle qui avait défendu le maintien dans l'UE lors du référendum de 2016 - avant de changer d'avis, disant voir des opportunités économiques dans le Brexit.

Elle s'attelle à nouer de nouvelles alliances de libre-échange et conclut des accords avec le Japon, l'Australie ou encore la Norvège.

Pour certains de ses détracteurs, ces accords ne font que réintroduire des avantages perdus avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Et Liz Truss, qui aime les burgers, sera partie sans conclure le grand accord commercial avec les Etats-Unis, espéré par Londres pour assoir sa stratégie de "Global Britain".

"Liz n'a pas peur de dire ce qu'elle pense, et croit que délivrer les gens d'une paperasserie pesante pour lancer et faire croître des entreprises est la clé de notre avenir économique", est-il écrit sur sa page Internet.

Après une dizaine d'années dans le privé (comme directrice commerciale notamment), elle est d'abord conseillère locale dans le sud-est de Londres puis devient députée en 2010, pour la circonscription de South West Norfolk (est de l'Angleterre).

En 2012, elle entre au gouvernement et enchaîne depuis les portefeuilles, d'abord secrétaire d'Etat à

l'Education, puis ministre de l'Environnement de 2014 à 2016 - elle est alors moquée pour un discours où elle s'indigne que le Royaume-Uni importe la plupart des pommes et fromages consommés.

Elle devient aussi la première femme ministre de la Justice, puis secrétaire en chef du Trésor.

Les conservateurs, ça ne va pas de soi pour Liz Truss, qui a grandi dans un milieu très à gauche. A la prestigieuse Université d'Oxford, dont elle est diplômée en politique et économie, elle préside le groupe des europhiles libéraux-démocrates, un temps partisans d'un second référendum sur le Brexit.

De son propre aveu, elle provoque la stupeur de ses parents - un père professeur universitaire de mathématiques et une mère militant pour le désarmement nucléaire, qu'elle accompagne enfant à des manifestations - en se positionnant en fin de compte franchement à droite. Les Tories, dont elle devient rapidement une étoile montante, conviennent mieux à cette partisane de la faible taxation.

"Ma philosophie personnelle", confie-t-elle un jour au quotidien The Guardian, "c'est de donner aux gens l'opportunité de prendre leurs propres décisions".

Née le 26 juillet 1975, mariée et mère de deux filles, elle a conservé son poste de secrétaire d'Etat aux Femmes et à l'Egalité lors du remaniement.



Ma philosophie personnelle, c'est de donner aux gens l'opportunité de prendre leurs propres décisions



Les vaccins par voie nasale, un espoir pour limiter la transmission des virus

Remplacer l'aiguille du vaccin par une injection dans le nez: la clé pour éradiquer le Covid-19 ? En agissant sur le site initial de l'infection, plusieurs essais semblent prometteurs contre la maladie et sa transmission, même s'ils restent à confirmer chez les humains.

Début septembre, l'Inrae et l'Université de Tours ont déposé le brevet d'un candidat vaccin par administration nasale, après des résultats prometteurs sur les animaux.

Selon la responsable de l'équipe de recherche BioMAP, Isabelle Dimier-Poisson, les essais ont montré "100% de survie" sur des souris vaccinées puis infectées par le Covid-19, contre "100% de mortalité" sur des souris non-vaccinées. "Les animaux vaccinés sont protégés à 100% contre les formes symptomatiques et a fortiori les formes graves du virus. Et ils ont très peu de virus, donc ils ne sont plus contagieux, c'est un des intérêts de la voie nasale", a aussi souligné Philippe Mauguin, le PDG de l'Inrae.

Comment expliquer ces résultats encourageants ? Dans un article paru en juillet dans *Science*, les chercheurs Frances Lund et Troy Randall rappellent que par rapport aux vaccins intramusculaires, les vaccins intranasaux offrent deux couches de protection supplémentaires. La première, ce sont les IgA, un type d'anticorps qui jouent un rôle crucial dans la fonction immunitaire des muqueuses.

La seconde, la création de cellules B et T "mémoires" qui résident dans les muqueuses respiratoires et forment une barrière face à l'infection au niveau de ces zones. "Quand le virus infecte une personne, il rentre généralement au niveau du nez, l'idée c'est de lui fermer la porte d'entrée", décrypte Nathalie Mielcarek, directrice de recherche à l'Inserm, à la tête d'une équipe à l'Institut Pasteur de Lille, qui travaille sur un vaccin nasal contre la



coqueluche. "Avec les vaccins intramusculaires, on arrive à induire une réponse immunitaire au niveau des muqueuses mais pas très longue et pas très forte, c'est plus intéressant d'immuniser au niveau nasal", renchérit Morgane Bomsel, immunologiste, directrice de recherche au CNRS à l'Institut Cochin. Face au Covid-19, les vaccins actuellement sur le marché protègent fortement contre les cas graves de la maladie, moins contre le risque de transmission.

En vaccinant au niveau du nez, l'idée est de lutter contre le virus mais aussi contre sa propagation. "On a moins de virus qui infecte par la suite les poumons, donc moins de formes graves puisque la charge virale est

moins élevée, et également moins de risques de transmission à d'autres personnes qu'on pourrait croiser", explique Nathalie Mielcarek.

Mais ces vaccins nasaux restent, pour l'essentiel encore à évaluer chez l'humain même si l'un a été déjà employé aux Etats-Unis contre la grippe saisonnière. Selon l'OMS, huit vaccins nasaux sont actuellement en cours d'évaluation clinique, c'est-à-dire en test chez l'humain, le plus avancé étant celui développé par un groupement d'universités et entreprises chinoises. Plusieurs dizaines de vaccins en sont par ailleurs à des stades précliniques.

En France, l'Institut Pasteur associé à la biotech Theravectys a, après l'apparition du Covid-19, rapidement

développé un vaccin codant l'antigène Spike, la protéine qui permet au SARS-CoV-2 de pénétrer dans les cellules. "On a essayé plusieurs voies d'administration et on a noté, dans les essais précliniques, que quand l'injection se faisait par voie nasale, on avait une éradication complète du virus sur les animaux", relève Laleh Majlessi, directrice de recherche au sein du laboratoire commun.

Autre avantage de cette injection par le nez: elle protège d'une diffusion du virus dans le cerveau. Enfin, elle serait efficace même contre les variants les plus éloignés génétiquement du SARS-CoV-2 (comme le beta, gamma, delta, brésilien, sud-africain...), selon Laleh Majlessi.

Reste que les laboratoires ont besoin de financements pour faire avancer leurs recherches sur ces vaccins. Si dans les pays riches, la majorité de la population a déjà reçu des vaccins de première génération, les chercheurs mettent en avant l'intérêt d'un rappel avec ces injections par voie nasale.

"On voit bien que l'immunité induite par les premiers vaccins ne dure pas, on compte proposer le nôtre comme un +booster+", avance Laleh Majlessi. Puisqu'ils permettent de réduire la transmission du virus, "cela pourra permettre un retour à la vie d'avant la pandémie, sans gestes de distanciation sociale, et sans masques", veut même croire Isabelle Dimier-Poisson.

L'Afrique va manquer de près de 500 millions de vaccins



Le mécanisme Covax ayant revu à la baisse ses prévisions d'expédition de vaccins anti-Covid-19 vers les pays pauvres, l'Afrique va manquer de presque 500 millions de doses par rapport à l'objectif mondial de 40% de vaccinés à la fin de l'année, a regretté jeudi l'OMS. Manquant de doses, Covax va expédier en Afrique environ 150 millions de vaccins de moins que ce qui était prévu.

En prenant en compte ce déficit, 470 millions de doses de vaccin attendues sur le continent permettront de vacciner seulement 17% de la population, a estimé le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé lors de son briefing hebdo-

madiaire. Il en faudrait deux fois plus pour atteindre les 40%.

Cette insuffisance de vaccins intervient alors que l'Afrique a franchi cette semaine la barre des 8 millions d'infections, souligne l'OMS. Matshiso Moeti, directrice Afrique de l'OMS, a déploré que "les pays riches s'emploient à écarter le Covax du marché", privant ce mécanisme de doses suffisantes. Selon elle, "les immenses disparités en matière d'équité d'accès aux vaccins sont loin d'être comblées aussi rapidement qu'il le faut".

Environ 95 millions de doses devraient être réceptionnées en Afrique via Covax au cours du mois de septembre mais, malgré la reprise des ex-

péditions, "l'Afrique n'a pu vacciner que 50 millions de personnes, soit 3,6% de sa population", rappelle l'OMS Afrique.

Le mécanisme de financement international Covax est censé permettre à 92 Etats et territoires défavorisés de recevoir gratuitement des vaccins financés par des nations plus prospères. La semaine dernière, il a dû revoir ses prévisions à la baisse, ses fondateurs expliquant le manque de doses disponibles "par les interdictions d'exportation, la priorité accordée aux accords bilatéraux entre les fabricants et les pays, les retards dans le dépôt des demandes d'homologation", etc.

Course à l'armement au Pacifique

Guerre par procuration Australie-Chine

En 1973, le penseur, politologue, homme d'Etat et académicien français Alain Peyrefitte avait publié son essai intitulé « Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera », ouvrage prémonitoire à plus d'un titre, au vu des grandes mutations géostratégiques mondiales de ces dernières décennies.

Un nouvel ordre international prend forme avec l'extinction des feux de la fameuse guerre froide qui a partagé le monde entre Est et Ouest mais aussi et surtout entre Nord et Sud.

Aujourd'hui, une guerre commerciale féroce opposant particulièrement les Etats-Unis d'Amérique à la Chine, avec l'Australie et des puissances européennes interposées, traduit, effectivement, malgré les efforts vainement mystificateurs de la diplomatie mondiale, un conflit géostratégique mondial de grande envergure,

attisant les rivalités et la course effrénée vers la primauté et le leadership planétaire, avec en toile de fond le grand duel sino-américain.

Les Etats-Unis, déployant tous les moyens et toutes les stratégies, cherchent à conclure et renforcer toutes ses alliances face à une Chine de plus en plus redoutable. Ils viennent ainsi d'annoncer, mercredi, la constitution avec l'Australie et le Royaume-Uni d'un vaste partenariat de sécurité dans la zone indo-pacifique, comprenant, entre autres et particulièrement, la livraison de sous-marins à propulsion nucléaire à Canberra.

En outre, ce nouveau pacte, annoncé par le président américain Joe Biden, prévoit une collaboration étroite entre Washington et Canberra en matière de cyberdéfense et d'intelligence artificielle.

A ce propos, le chef du gouvernement australien, en réaction au mécontentement de la Chine, n'a cessé de répéter dans différentes interviews que son gouvernement répondait à l'actuelle situation dans la région Asie-Pacifique, faisant allusion à l'acquisition de son pays de sous-marins à propulsion nucléaire, qualifiée par la Chine d'« extrêmement irresponsable » et menaçant la stabilité dans la région indo-pacifique, allant jusqu'à brandir la carte de la remise en cause des efforts internationaux de non prolifération nucléaire.

La Chine a un « programme très important de construction de sous-marins nucléaires », a fait savoir le premier ministre australien, Scott Morrison, tout en martelant : « Ils ont le droit de prendre, en matière de défense, des décisions dans leurs propres intérêts, et bien sûr, l'Australie et tous les pays aussi ».

Il a déclaré, là-dessus, que l'Australie a « tout à fait conscience » de la capacité des sous-marins nucléaires chinois et des dépenses militaires



croissantes de Pékin. « Nous souhaitons nous assurer que les eaux internationales demeurent internationales tout comme l'espace aérien et que la règle de droit s'applique de la même manière partout », a-t-il précisé, en ajoutant que Canberra souhaite s'assurer qu'il n'y a pas de « zones interdites » dans les régions régies par le droit international.

D'autre part, l'annonce de l'alliance tripartite, USA-Australie-Grande-Bretagne, « n'a pas manqué de susciter l'ire de la France, qui voit par conséquent lui échapper un contrat de 90 milliards de dollars australiens (56 milliards d'euros) pour fournir à l'Australie 12 sous-marins à propulsion », rapporte l'AFP, indiquant que le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a eu des mots cinglants, parlant d'un « coup dans le dos » de Canberra et d'une « décision unilatérale, brutale,

imprévisible.

Par ailleurs, il devient clair que la rivalité commerciale, en fait géostratégique, entre grandes puissances, alimente assurément la course hystérique à l'armement, notamment dans le Pacifique.

En fait, les tests de missiles et achats d'armes cette semaine dans la région du Pacifique ont mis en évidence l'intensification de la course à l'armement dans cette partie du globe au milieu d'une conjoncture mondiale marquée par les tensions croissantes entre la Chine et les Etats-Unis.

Cette course exceptionnelle traduit une volonté de la région de dépenser sans compter pour se doter des dernières et meilleures technologies en matière d'armement, selon plusieurs experts.

Dans ce contexte caractérisé par des contradictions inouïes, des enchevêtrements d'intérêts parfois ab-

surdes et où la littérature diplomatique foisonne à tout bout de champ, la Chine qui met toujours en avant que ses rapports avec les Etats-Unis sont basés sur une « rivalité entre grandes puissances », les accuse tout de même d'alimenter la course aux armements.

D'après le Global Times, quotidien chinois, réputé pour sa résonance nationaliste, Washington « polarise de manière hystérique son système d'alliance ».

Si la peur de la Chine est le moteur des dépenses dans la région, les Etats-Unis semblent vouloir accélérer le processus en aidant activement les alliés régionaux à se renforcer...

La configuration de l'ordre mondial actuel et à venir se présente pleine de zones d'ombre et d'inconnues indéchiffrables mais traduit une conjoncture mondiale explosive aux quatre coins du globe.

Rachid Meflah

“

Jusqu'où ira
le duel
sino-américain ?

Un parti d'opposition algérien met en garde contre le “recours systématique à la gestion sécuritaire des affaires de l'Etat”



Le Front des forces socialistes (FFS), le plus vieux parti de l'opposition en Algérie, a dé-

noncé "le recours systématique à la gestion sécuritaire des affaires de l'Etat". Disant suivre avec "une

grande inquiétude" le "retour des arrestations arbitraires", le Front des forces socialistes a fait observer, dans un communiqué, que ce recours systématique à la gestion sécuritaire des affaires de l'Etat vise à "contrer les aspirations populaires à la liberté, à la dignité et à la justice sociale".

Dans ce communiqué, signé par le Premier secrétaire, Youcef Aouchiche, le Front a souligné qu'il s'agit d'"arrestations arbitraires" qui ne feront que "creuser davantage le fossé de la confiance". Tout en s'interrogeant sur "le timing de cette escalade sécuritaire et judiciaire", le parti a estimé qu'à l'aube d'une élection locale, "il aurait été plus approprié d'encourager" la participation à ce scrutin "en adoptant un certain nombre de mesures d'apai-

sement capable de rétablir la confiance et d'instaurer la sérénité dans la société".

Tout en exigeant la libération de "tous les détenus d'opinion", la cessation immédiate des "atteintes aux libertés individuelles et collectives" et l'ouverture des "champs politique et médiatique", le parti fondé par feu Hocine Ait Ahmed critique "l'approche du tout sécuritaire" qui ne fera, selon lui, que "creuser davantage le fossé de la confiance, alimenterait les tendances extrémistes et augmenterait la tension, ce qui aggraverait encore la situation".

Il rappelle que le pays fait face à "une situation difficile et aborde d'énormes défis à tous les niveaux", plaidant pour la "sagesse" et "l'instauration d'un climat de calme et de séré-

nité" afin, dit-il, de pouvoir préparer "les conditions propices à un dialogue national global". Pour rappel, une grande vague d'arrestations est menée contre de nombreux militants, journalistes et défenseurs des droits humains.

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), environ 200 personnes croupissent dans les prisons algériennes en lien avec le mouvement de protestation pro-démocratie Hirak qui secoue le pays depuis 2019. D'après ce comité, la justice algérienne a inculpé ces détenus d'opinion et prisonniers politiques de divers graves délits comme le classique "atteinte à l'unité nationale" ou la traditionnelle appartenance à "une organisation étrangère complotant contre l'autorité de l'Etat".

Economie

Le Trésor place 5,5 MMDH d'excédents de trésorerie

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) a lancé, jeudi, quatre opérations de placement des excédents de trésorerie d'un montant global de 5,5 milliards de dirhams (MMDH).

Il s'agit d'un placement de 1,65 MMDH, souscrit sur une journée au taux moyen pondéré de 1,50%, indique la DTFE dans un communiqué.

Le deuxième placement, avec prise en pension, porte sur 1,6 MMDH et souscrit aussi sur une journée au taux moyen de 1,03%.

Le troisième placement, avec prise en pension, est quant à lui souscrit pour 1,25 MMDH sur quatre jours au taux de 1,35%.

Également avec prise en pension, le quatrième porte sur 1 MMDH, sur sept jours au taux de 1,49%, précise

Le taux de pénétration des cigarettes de contrebande s'établit à 1,91%

Le taux de pénétration des cigarettes de contrebande sur le marché national pour l'année 2021 s'est établi à 1,91% contre 1,37% en 2020 et 5,23% en 2019, selon l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII).

Ces chiffres ont été dévoilés lors d'une réunion de travail de la Commission nationale de lutte contre la contrebande de cigarettes, tenue jeudi au siège de l'ADII en vue de présenter les résultats de la 8ème étude de prévalence des cigarettes de contrebande au titre de l'année 2021, indique un communiqué de l'ADII.

Lors de cette rencontre, les échanges entre participants ont porté sur l'évolution de la contrebande de cigarettes et de la stratégie conjointe à développer pour contrecarrer ce fléau et ses répercussions néfastes sur la santé du consommateur ainsi que sur l'économie nationale, note le communiqué.

Ont assisté à cette réunion, outre des représentants de l'ADII, des représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice, de la Présidence du ministère public, de la Direction générale de la sûreté nationale, de la Gendarmerie Royale ainsi que des opérateurs économiques.

Colloque international sur les recherches en macroéconomie à Fès

La 1ère édition d'un colloque international sur les recherches en macroéconomie, économétrie et finance (CIRMEF) aura lieu les 28 et 29 octobre à Fès, autour de la thématique "Banques centrales et stabilisation macroéconomique : architectures théoriques et modèles pratiques".

Organisée par le département des sciences économiques et gestion et le Laboratoire interdisciplinaire de recherche en économie, finance et management des organisations (LIREFIMO), cette rencontre tend à examiner les fondements théoriques de la stabilisation macroéconomique et les mesures macro-prudentielles permettant d'assurer la stabilité financière.

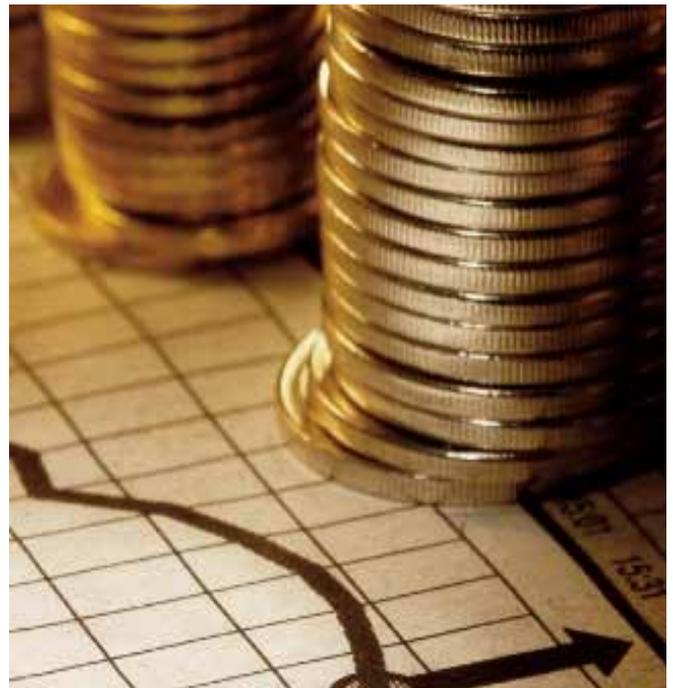
Elle vise également à débattre de la transparence et de la bonne gouvernance des banques centrales et à présenter les différents modèles économétriques d'évaluation quantitative en macroéconomie.

"Nul ne peut nier le rôle primordial que joue la banque centrale dans la stabilité macroéconomique et financière de l'économie d'un pays", indiquent les organisateurs dans une note de présentation, ajoutant que "c'est grâce à une politique monétaire bien

élaborée et à un arsenal d'instruments bien sélectionnés que la banque centrale parvient à juguler les risques financiers et à maîtriser la volatilité du marché de change".

Selon eux, si la principale priorité et l'objectif final de la banque centrale restent la stabilité des prix et la maîtrise des fluctuations économiques, via une politique monétaire efficiente permettant un ajustement de l'offre monétaire au moyen d'un cadre opérationnel précis, le ciblage de l'inflation s'impose de nos jours comme une nouvelle stratégie complémentaire qui tient compte de la variation du PIB par rapport au PIB potentiel.

Les participants à ce colloque doivent débattre de plusieurs axes, dont "Le rôle capital de la banque centrale et la solidité du système bancaire", "La politique monétaire de la banque centrale face aux défis économiques", "La transparence de la banque centrale et la crédibilité de la politique monétaire", "Les instruments de la politique monétaire et les opérations d'Open Market", "Les banques centrales et les défis de la mondialisation" et "La politique macroéconomique face à l'intégration financière internationale".



Hausse de la valeur des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale



Les produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont affiché, en termes de valeur, une hausse de 34% à près de 5,99 milliards de dirhams (MMDH), durant les huit premiers mois de 2021, selon l'Office national des pêches (ONP).

Le poids de ces débarquements s'est établi à 708.384 tonnes (T), en repli de 5% par rapport à fin août 2020, fait savoir l'ONP dans sa récente note relative aux statistiques sur la pêche côtière et artisanale au Maroc du mois d'août.

Par espèce, les valeurs des céphalopodes, des crustacés, des poissons blanc et pélagique et des coquillages ont augmenté

respectivement de 72%, 58%, 12%, 3% et 2%, tandis que la valeur des algues a reculé de 25%, précise la même source.

Par port, un total de 693.862 T de produits de la pêche côtière et artisanale a été débarqué dans les entrées portuaires atlantiques à fin août 2021, en diminution de 5% par rapport à la même période de 2020. En termes de valeur, ces ports ont affiché une croissance de 34% à plus de 5,47 MMDH.

Concernant les ports situés sur la Méditerranée, ils ont affiché une régression de 1% à 14.522 T, tandis que leur valeur a augmenté de 35% à 515,3 millions de dirhams (MDH).

Art & culture

Le Street art, trait d'union entre le passé et le présent

Rabat accueille la sixième édition du Festival Jidar

Imaginez si au temps des hommes des cavernes, ou encore de l'Antiquité, les gravures rupestres et autres fresques murales avaient été détruites ou interdites. C'est tout un pan de l'histoire de l'humanité qui serait parti en fumée. Heureusement qu'à l'époque, les autorités n'étaient pas zélées. Du moins, pas autant que celle de Tanger.

Souvenez-vous, il y a quelques mois, les autorités de la perle du nord avaient arbitrairement effacé l'œuvre de Mouad Aboulhanna. L'artiste de Street art, auteur d'une fresque murale en hommage à la défunte artiste marocaine, Leïla Alaoui, a failli s'étrangler en voyant son travail partir à l'eau, recouvert d'une peinture blanche. Si l'intervention du wali de la région a permis à Mouad Aboulhanna de poursuivre sa création, grâce notamment à une forte mobilisation sur les réseaux sociaux de la société civile locale, il n'en demeure pas moins que cet épisode nous conforte dans l'idée que le Street art est le parent pauvre de l'art.

Actuellement et pendant encore

une semaine au moins, les artères de Rabat accueillent la sixième édition du Festival Jidar-Rabat Street art. Il remettra, à n'en pas douter, au goût du jour cette expression artistique contemporaine, à même de concilier la jeunesse marocaine avec l'art de manière générale. Mais le festival est aussi une façon de souligner la fragilité de cette expression artistique.

Le Street art a de tout temps été tributaire du bon vouloir des autorités ou des propriétaires des murs et autres lieux accueillant ses œuvres. Comme on l'a vu à maintes reprises, il suffit d'un rien, un propriétaire d'immeuble un peu trop tatillon ou un trop plein d'excès de zèle des autorités pour jeter aux oubliettes une œuvre d'art inestimable, d'un coup de peinture blanche. Pourtant, ce mouvement est un bonheur pour les yeux, même si on n'y prête pas toujours attention.

Sa force majeure ? La diversité de ses formes et le bonheur qu'il transmet à travers ses couleurs. Entre le graffiti, le graffiti au pochoir, la création d'affiches, le pastel et même la projection



vidéo, le Street art se décline sous différentes formes. La plus connue étant le pochoir, rendue célèbre par les œuvres du célèbre artiste et non moins mystérieux, Banksy. Les expressions artistiques de Banksy sont une ode au Street art. La meilleure publicité qui puisse exister. Parce que l'artiste dont on ignore encore l'identité, met un point d'honneur à faire de ses œuvres des porteuses de messages, souvent politiques et sociétaux, mais toujours drôles et ingénieux.

Le Graffiti est aussi une technique prise dans l'univers du Street art. Au vrai, elle nous renvoie à un passé lointain. Celui de nos ancêtres. Car il représente une forme d'expression très ancienne en apposant sa marque ou sa signature sur les murs. En parlant justement d'histoire, plusieurs spécialistes s'accordent à dire que le Street art, dans sa forme actuelle, a vu le jour au début du XXe siècle, comme en témoignent les nombreuses peintures murales apparues au Mexique après la révolution de 1910. Mais comme d'habitude, ce sont les Etats-Unis qui ont

encore une fois tenté de s'approprier la paternité d'un art qui ne date pas d'hier. En tout cas, l'art de rue tel qu'on l'entend aujourd'hui, serait né aux États-Unis, dans les années 60, à travers notamment le "Graffiti writing", un premier mouvement né à Philadelphie, porté par deux artistes Cornbread et Cool Earl.

Outre le "Tape Art", une technique qui consiste à réaliser des œuvres à partir du ruban adhésif, les installations ou "street installation" sont une forme répandue dans le milieu du Street art. Elle traduit la mise en scène d'objets en extérieur afin de créer une interaction avec le public tout en harmonie avec son espace. En y réfléchissant bien, cette relation triangulaire entre l'espace, l'œuvre et son public, définit parfaitement le Street art dont le but suprême est d'égayer des artères souvent maussades en apportant de la positivité aux passants tout en les sortant de leurs habitudes visuelles. Enfin, jusqu'au moment où les autorités en décident autrement.

Chady Chaabi

Emmy Awards

Enfin le sacre pour Netflix avec la série "The Crown" ?



Netflix a enfin de sérieuses chances cette année d'être couronné dans la catégorie phare des Emmy Awards, équivalent des Oscars de la télévision américaine, si son joyau "The Crown" ne succombe pas dimanche soir aux assauts des Stormtroopers de "The Mandalorian", série Disney située dans l'univers de Star Wars.

Bien que Netflix ait révolutionné la télévision avec sa plateforme lancée en 2007, il n'a en effet jusqu'à présent jamais remporté l'Emmy de la meilleure série dramatique. Pas même le trophée de la meilleure comédie ou de la meilleure série limitée.

"The Crown+ semble enfin sur le point de connaître son grand moment", déclare à l'AFP Clayton Davis, spécialiste des prix et récompenses pour le magazine Variety, une référence en matière de divertissement.

"Ça va être la première grande victoire pour les séries Netflix", prédit-il.

Outre "The Crown", qui retrace de façon romancée l'histoire de la famille royale britannique et dont la quatrième saison dépeint le mariage houleux de Diana et Charles, Netflix peut aussi compter dimanche sur "Le Jeu de la dame" qui a fait exploser les inscriptions dans les clubs d'échecs.

Ce succès planétaire avec Anya Taylor-Joy en prodige des échecs tourmentée est donné favori dans la catégorie des séries limitées (qui ne sont pas destinées à durer plus d'une saison).

Le géant de la vidéo à la demande aligne aussi pour les Emmy Awards "La Chronique des Bridgerton", une série en costumes d'époque, ainsi qu'un documentaire naturaliste avec l'inusable David Attenborough.

"Nous sommes enfin en train d'assister à la percée de Netflix. Ils se sont toujours bien débrouillés pour les nominations, mais jamais dans le palmarès final", relève Pete Hammond, éditorialiste pour le site spécialisé Deadline. "C'est un tournant décisif pour eux", juge-t-il.

Un trouble-fête potentiel est toutefois invité à la cérémonie des Emmy Awards: Disney+, plateforme de streaming lancée voici deux ans par le numéro un mondial du divertissement, avec dans son catalogue les personnages à succès de l'univers de Star Wars et des super-héros Marvel.

Coqueluche du public américain à son arrivée sur les écrans, le "bébé Yoda" a permis à la série "The Mandalorian" de faire jeu égal avec "The Crown" en tête des nominations (24 chacun).

L'artiste Azeddine Jounaidi exposera ses oeuvres à Casablanca

L'artiste peintre et calligraphe marocain Azeddine Jounaidi s'apprête à exposer ses œuvres plastiques à Casablanca. L'exposition qui comprend dix-huit tableaux de différentes tailles connaîtra également la présentation, par l'artiste lui-même, de textes poétiques. Il sera accompagné de la docteure Amal Mohamed Amer.

L'artiste Azeddine Jounaidi a un actif de tableaux où calligraphie, musique et poésie s'entremêlent pour livrer une beauté esthétique haute en couleur. Ses formes calligraphiques s'imbriquent pour offrir un produit homogène, révélant une forte approche sémantique.

Notre artiste travaille sur une approche diversifiée, avec ses belles formations artistiques, posant divers problèmes philosophiques et poétiques, se déversant dans les valeurs de l'art et de l'esthétique, ainsi que celles de l'artisanat, de la couleur, de la forme et de la musique.

La forme artistique générale et son vocabulaire plastique sont présents dans ses œuvres. On peut dire qu'il fournit les éléments de ses œuvres à partir d'une méthode basée sur l'impartialité, une grande précision et une grande technologie, en traitant divers contenus, car il forme ses œuvres selon des influences littéraires et une conscience des ni-

veaux de couleur requis, qui conviennent à ses visions cognitives, à son sens créatif et à son goût prononcé.

Ainsi, il part de la couleur pour diversifier le fondement plastique dans un style artistique qui sert une vision captivée par les repères culturels, artistiques et esthétiques parfumés, et il plonge dans la matière plastique.

En bref, l'artiste Azeddine Jounaidi a un grand potentiel, d'énormes capacités et perceptions artistiques et des visions centrales, qui prouvent la force du chemin artistique de l'artiste et son style plastique unique.



Bouillon de culture

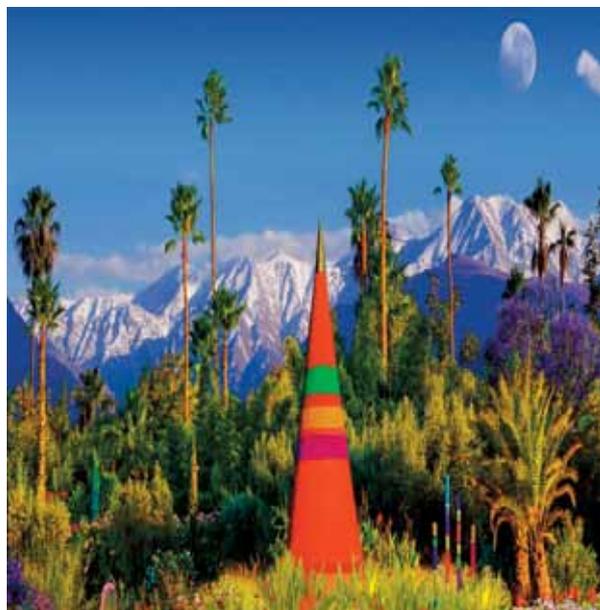
Van Gogh



Le musée Van Gogh d'Amsterdam expose pour la première fois, du jeudi 16 septembre jusqu'au 2 janvier prochain, le dessin "Un vieil homme usé et triste" du peintre Vincent van Gogh, réalisé en 1882 et issu d'une collection privée néerlandaise. Cette œuvre dessinée n'avait jamais été exposée ailleurs. "C'est la première fois que ce dessin sort au grand jour", s'est félicité, auprès des médias internationaux, le spécialiste du musée, Teio Meedendorp, ajoutant que le dessin "provient d'une collection privée néerlandaise et c'est la toute première fois qu'il peut être vu et admiré".

Un dessin similaire de Vincent van Gogh faisait partie de la collection du musée sous le titre "Paysan usé". Le musée abrite également une célèbre lithographie inspirée du même thème, appelée "La Porte de l'éternité ou vieil homme dans la peine", qui représente un vieux paysan vouté assis sur une chaise en bois, se prenant la tête à deux mains.

Le Jardin "Anima" de Marrakech dans le livre de Stefanie Waldek



Le jardin écologique "Anima", situé à une vingtaine de kilomètres de la ville de Marrakech, sera le seul jardin marocain à figurer dans le livre intitulé "150 gardens you need to visit before you die" ("150 jardins que vous devez visiter avant de mourir") de l'écrivaine américaine de renommée internationale, Stefanie Waldek.

Ce livre, dont la sortie est prévue pour le mois d'octobre prochain, présente 150 jardins incontournables profilés par Stefanie Waldek, également rédactrice qui écrit pour le compte de plusieurs magazines très célèbres, indique un communiqué de la direction chargée de la gestion de ce jardin.

Il s'agit d'une sélection des 150 plus merveilleux jardins du monde, dont chacun ayant une histoire unique à raconter, réputés pour leur flore exceptionnelle, leurs designs imaginatifs et leurs lieux inspirants, explique-t-on de même source.

Cet opus capture en mots et en images les caractéristiques les plus remarquables de ces 150 glorieux espaces verts et écologiques.

Le jardin écologique "Anima" est devenu

en l'espace de quelques années seulement, une célèbre attraction touristique de la ville et un des hauts lieux de rencontres de cultures et d'artistes d'horizons divers.

Ce jardin botanique, qui s'étend sur plus de 8 hectares se veut donc un lieu privilégié à la fois des artistes et des touristes marocains et étrangers en quête de dépaysement et venus se ressourcer ou découvrir le charme unique de l'un des jardins les plus enchanteurs et les plus mystiques de la cité ocre.

Conçu et réalisé par l'artiste éclectique autrichien André Heller, ce musée à ciel ouvert est une source de fraîcheur pendant la canicule de l'été et un lieu magique invitant à la contemplation et à l'inspiration pour tous ceux et celles qui souhaitent vivre une expérience inoubliable.

Ce musée vivant, qui a ouvert ses portes aux visiteurs en 2016, rassemble des plantes et des arbres qui caractérisent la végétation abondante et riche du Maroc mais aussi des arbres et des plantes de toutes sortes provenant des quatre coins du monde.

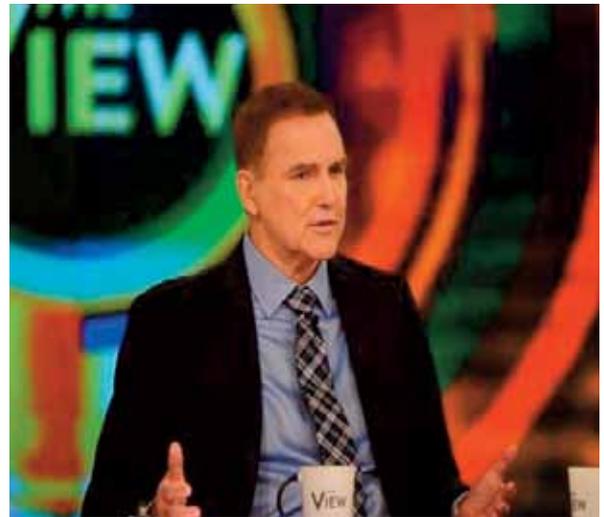


La folle demeure visitée par la femme de Lionel Messi

Lionel Messi, le nouvel attaquant du Paris-Saint-Germain, est dans la capitale française depuis maintenant un mois. En attendant de trouver la demeure de leur rêve, la star argentine et sa famille sont logés au Royal Monceau, un palace 5 étoiles du VIII^e arrondissement, au frais du club parisien. Le couple a de nombreuses exigences pour le logement qui accueillera leur famille. Il aimerait s'installer dans un hôtel particulier avec au moins quatre à cinq chambres, une piscine et une salle de sport, un parking protégé, pas de vis-à-vis, le tout de préférence meublé et en location.

Antonella Rocuzzo, la femme de Lionel

Messi, aurait enchaîné les visites ces dernières semaines, selon RMC Sport, et aurait d'ailleurs eu de mauvaises surprises. La mère de famille aurait d'ailleurs visité une demeure impressionnante au Vésinet, à l'ouest de Paris. Il s'agirait d'un château classé monument historique, inspiré du Petit Trianon de Versailles, composé de 30 pièces avec 2.000 m² d'espace familial, une villa de gardien, des logements pour le personnel, des garages, un cinéma, mais aussi une piscine intérieure. Un bien dont le prix est estimé à 48 millions d'euros. Selon les informations de RMC Sport, Antonella Rocuzzo n'aurait pas encore donné de réponse.



Le comédien Norm Macdonald est mort à 61 ans

L'émotion est vive à Hollywood depuis l'annonce du décès de Norm Macdonald. Le comédien âgé de 61 ans seulement a succombé mardi au cancer contre lequel il se battait depuis 9 ans sans pour autant médiatiser son combat. Une triste nouvelle confirmée par son agent au Hollywood Reporter.

Né au Québec, Norm Macdonald s'est fait un nom aux États-Unis en participant à l'une des émissions incontournables du petit écran américain : le Saturday Night Live qui a été lancé en octobre 1975. Un rendez-vous de NBC diffusé en direct dans lequel chaque semaine une star, invitée d'honneur, rejoint les comédiens du cast pour enchaîner les sketches. Norm Macdonald avait rejoint l'équipe de SNL en 1993, un an après avoir débuté sa carrière US comme scénariste pour les séries Roseanne et The Dennis Miller Show.

Le récit glaçant de la victime de Saïd Bogota, jugé pour tentative d'assassinat

Depuis ce lundi 13 septembre, Saïd Bogota comparait devant la Cour d'assises pour mineurs d'Evry, en Essonne. L'acteur, vu notamment dans le film Pattaya de Franck Gastambide, est mis en examen pour enlèvement, séquestration et tentative d'assassinat sur un adolescent de 17 ans. Le comédien, commanditaire présumé de l'opération, reprochait à sa victime de lui avoir ravi son ex-petite amie. Si Saïd Bogota reconnaît en partie les faits qui lui sont reprochés, il conteste en revanche l'intention de tuer.

La victime vient de livrer sa version des faits aux juges. Un récit glaçant et, s'il est

avéré, accablant pour le comédien et ses deux complices présumés, comme le détaillent nos confrères du Parisien. Le 14 décembre 2018, aux alentours de midi, alors qu'elle est sur son lieu de travail, un garage d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), la victime aurait été attirée à l'extérieur par un prétendu client et forcée de monter dans un véhicule, à l'intérieur duquel se trouve notamment Saïd Bogota. "Frappé et dépouillé de son téléphone", l'adolescent aurait été sommé par ses ravisseurs d'appeler le garage pour prévenir qu'il s'absentait, puis l'ex-petite amie de l'acteur, pour l'insulter et rompre.



Omar Sy, unique Français dans la liste des 100 personnalités les plus influentes de l'année

Le magazine américain Time magazine, a dévoilé comme chaque année sa liste des 100 personnalités les plus influentes du monde. Omar Sy, dont la carrière a été propulsée par le film Intouchables, puis auréolé du succès de la série Lupin (Netflix) dont il est le héros, fait en 2021 son entrée dans la prestigieuse liste. Il est par ailleurs l'unique français à y figurer, dans la catégorie "Artist", aux côtés des stars américaines Scarlett Johansson, Kate Winslet ou encore l'acteur Daniel Kaluuya (Judas

and the Black Messiah).

C'est l'acteur Bradley Cooper, qui a déjà collaboré avec Omar Sy, qui a eu le privilège de dresser le portrait de l'acteur français pour le Time : "Omar a tous les ingrédients et les compétences pour pouvoir tout faire – produire, réaliser, etc. – et le faire avec un cœur ouvert et généreux. S'il y a une chose à retenir, c'est la gentillesse qui imprègne l'espace quand vous êtes avec lui. Une vraie gentillesse, confiante et facile".



Une participante dénonce le montage de l'émission Koh-Lanta

Karima plus contestée que Clémentine ! En ce début de saison de Koh-Lanta, la Légende, l'aventurière est l'une des cibles principales des réseaux sociaux pour son attitude cash, qui lui a également valu d'être éliminée d'entrée de jeu par son équipe. Direction l'île des bannis pour Karima qui va tenter, jusqu'à la réunification, de sauver sa place pour réintégrer l'aventure officielle. Une première étape victorieuse, hier soir sur TF1, après sa victoire face à Cindy Poumeyrol et Patrick Merle, très franc sur le casting féminin de ce All-Stars. Mais le chemin est encore long...

Dans une vidéo postée mardi soir en tout début d'émission sur Twitter, l'aventurière s'interroge : « Merci pour tous vos messages, je suis assez émue. Eh oui, je suis encore dans l'aventure, donc je suis très contente. J'ai une question pour la production : où sont les images où je rigole? Car on ne voit que Karima comme ça (elle mime une moue boudeuse, ndlr) mais Karima n'est pas toujours comme ça. Karima, elle, a rigolé, Karima, elle, a passé des moments extraordinaires avec Ugo où on a chassé et fait pas mal de choses. Karima, elle, s'est livrée auprès des filles et on a énormément rigolé ».



Eric Zemmour accusé de harcèlement par Hapsatou Sy

Nouvel épisode dans la guerre que se livrent Hapsatou Sy et Eric Zemmour. Depuis leur confrontation en 2018 sur le plateau des Terriens du dimanche, l'ambiance est toujours très tendue entre le polémiste et la femme d'affaires, ancienne animatrice sur Canal+. Selon cette dernière, l'écrivain qui vient d'ailleurs d'être écarté de CNews aurait profité de son dernier livre pour l'attaquer de nouveau.

C'est en tout cas ce qu'elle affirme dans une story Instagram où elle n'hésite pas à par-

ler de "harcèlement" de la part du potentiel candidat à la présidentielle de 2022. "Dans son livre que je ne veux pas lire mais dont on m'a envoyé les pages me concernant, il continue de s'attaquer à mon identité et à mon nom, mais également à mon parcours et à mon histoire, écrit-elle ainsi. Il parle de ce fameux passage que le groupe Canal + a laissé diffuser au prix du buzz, dans une émission le protégeant et qui a fait pour ma part bien des dégâts".

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT 33/2021/INDH

Le 14 Octobre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres

sur offres de prix concernant :

Complément de l'équipement de la commune d'hémodialyse à la commune de M'Rirt- Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétaire Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf mille dirhams (9.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent quatre vingt mille quatre cent quatre vingt seize dirhams TTC (380.496,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétaire Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons pour les articles 16, 18, 20 et 21 et les prospectus, notices et catalogues pour les articles 1, 2, 3, 6, 8, 9, 11 et 12 du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétaire Général de la Province de Khénifra avant le 13 Octobre 2021 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°7874/PA

Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane -Casablanca- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°01/2021/AOB-MRSO SÉANCE PUBLIQUE Le Jeudi 14 Octobre 2021 à 11 heures, il sera procédé à la

salle de réunions de l'Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert ayant pour objet : La construction d'un immeuble en R+4 niveaux bas + niveau haut, ordonnancement architectural du front bâti Attacharouk - avenue Driss El Harti - lot 41 en lot unique.

Le cautionnement provisoire est fixé à 50 000,00 (Cinquante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des Travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.521.092,00 DHS (Deux millions cinq cents vingt et un mille quatre vingt douze dirhams toutes taxes comprises).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré moyennant 250,00 dhs (deux cent cinquante dirhams), auprès du service achats au siège de l'Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane, sis à Bd Med Bouziane Immeuble B, Hay Salama3 - Casablanca. Tél : 0522594744/0522597778

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service achats précité.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation de l'appel d'offre cité en titre.

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 08 octobre 2021 à 11h.

N°7873/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

AREF de Casablanca - Settat Direction Provinciale El Fida Mers Sultan Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERTS SUR OFFRES DES PRIX N° 13/1/21

Il sera procédé, le 12 octobre 2021 à 10 heures, dans les locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs aux appels d'offres de prix concernant : L'ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN EN 07 (SEPT) LOTS:

Lot 1: L'Ecole primaire :Moussa Bbnou Nossair / Lot 2: L'Ecole primaire : Yathribe./ Lot 3: Omar Makri/ Lot 4: L'Ecole primaire : Ankara / Lot 5: le Lycée qualifiant Fatima Zahra /Lot 6 : Les Classes Préparatoires aux Grands Ecoles d'ingénieurs du lycée qualifiant Mohamed V/ Lot 7: l'externat du lycée qualifiant Mohamed V.

L'Estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est de : - Pour le lot N° 1 : 50 400,00 dhs (cinquante mille quatre cent Dirhams)

- Pour le lot N° 2 : 50 400,00 dhs (cinquante mille quatre cent Dirhams)

- Pour le lot N° 3 : 50 400,00 dhs (cinquante mille quatre cent Dirhams)

- Pour le lot N° 4 : 50 400,00 dhs (cinquante mille quatre cent Dirhams)

- Pour le lot N° 5 : 90 000,00 dhs (quatre-vingt-dix mille Dirhams)

- Pour le lot N° 6 : 70 800,00 dhs (soixante-dix mille huit cent Dirhams)

- Pour le lot N° 7 : 90 000,00 dhs (quatre-vingt-dix mille Dirhams)

-Les cautionnements provisoires sont comme suit :

- Lot n° 1 : 1000,00 Dirhams (mille Dirhams)

- Lot n° 2 : 1000,00 Dirhams (mille Dirhams)

- Lot n° 3 : 1000,00 Dirhams (mille Dirhams)

- Lot n° 4 : 1000,00 Dirhams (mille Dirhams)

- Lot n° 5 : 2500 Dirhams (deux mille cinq cent Dirhams)

- Lot n° 6 : 2000 Dirhams (deux mille Dirhams)

- Lot n° 7 : 2500 Dirhams (deux mille cinq cent Dirhams)

Le certificat d'agrément exigé concerne les domaines d'activité suivants : D14, D15 et D16

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine de la direction provinciale ELFIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de pas-

sation des marchés publics ; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 et 12 du règlement de consultation.

N°7876/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA

Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975

«DIOR FATHAN» SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

D'ASSOCIEE UNIQUE AU CAPITAL

DE 100 000,00 DH

SIEGE SOCIAL: N° 22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT.

RC : 139901 IF: 37667062

Au siège social : N°22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT, les associés de la société à responsabilité limitée «DIOR FATHAN» SARL.AU A décide ce qui suit : Première résolution : cession des parts

L'associée unique prend acte de cession de 500 parts de la société par Mme. FETTOUH ZINEB, au profit de Mme. KABLI ASMAA.

Deuxième résolution : Démission de la gérante et nomination des nouveaux gérants;

L'associée unique prend acte de la démission de Mme. FETTOUH ZINEB, de sa fonction gérante unique de la société «DIOR FATHAN» et nomination de MR BELAMLYA KHALID ET MR ABDERRAHMANE FETTOUH nouveaux co-gérants de la société.

Troisième résolution: Transformation de la forme juridique :

L'associée unique décide de la transformation de la forme juridique de la société d'une Société à responsabilité limitée d'associé unique « SARL AU » à une Société à responsabilité limitée « SARL ».

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe de tribunal de commerce DE RABAT sous le n°117424 RC N°139901.

N°7875/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA

Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975

«GWC BTP»-S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL

DE 100 000,00 DH

SIEGE SOCIAL: N° 22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT.

RC : 142445 IF: 39512521

Au siège social : N°22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT, les associés de la société à responsabilité limitée «GWC BTP» SARL. ont décidé ce qui suit :

Première résolution : Cession des parts sociales ;

L'ensemble générale prend acte de cession de 500 parts sociales au profit de Mr. RACHIDI YAMINE, par Mr. CHARKANI EL HASSANI WALID.

Deuxième résolution: Démission de co-gérant de la société L'ensemble générale accepte la démission de Mr. CHARKANI EL HASSANI WALID, de sa fonction co-gérant de la société «GWC BTP».

Troisième résolution: La transformation de la forme juridique

La transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée «SARL» à une société à responsabilité limitée d'associé unique «SARL AU»

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe de tribunal de commerce DE RABAT sous le N°117425 RC N°142445.

N°7877/PA

Sté CHYA BEAUTY "SARL AU"

AVIS DE MODIFICATION

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2021, enregistré à Marrakech.

L'associée unique dans la dite société CHYA BEAUTY SARL AU a décidée les modifications suivantes:

1/ Modification de l'objet social par l'ajout de l'activité : Exploitation D'un Hammam Traditionnel Spa Coaching En Beautés Style De Vie Relooking Et Habillement

Le reste de l'objet social reste

inchangé

2/ Transfert du siège social initialement fixé à: 314 Résidence Ali Imm B Etage 2 Appt A4 Camp El Ghoul Gueliz MARRAKECH Au nouveau local situé à: 6 Rue Des Vieux Marakchis Appt N°3 MARRAKECH

4/ modification des articles 2 et 4 des statuts

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 17/08/2021 sous le N° 9472, RC N° 115549.

N°7878/PA

CONSTITUTION D'UNE SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/11/2020 à Casablanca, il a été établi les Statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: « MECH TRANS » SARL AU

OBJET : TRANSITAIRE.

SIEGE SOCIAL : 26, RUE 06, 2EME ETAGE, APPT N°2, HAY AZEDDINE, HAY MOH A M M A D I , CASABLANCA.

DUREE : 99 Année, à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce.

CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

• MR. ABDERRAZAK M E N K A R I 1.000 PARTS SOCIALES

SOIT AU TOTAL 1.000 PARTS SOCIALES

ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE : La société est gérée par MR. ABDERRAZAK MENKARI pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca

Le 16/09/2021 sous le N° 792853 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 516023.

N°7879/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la culture de la jeunesse et des sports
Secteur de la jeunesse et des sports
Direction provinciale Moulay Yacoub

AVIS RECTIFICATIF 5/2021

Le Directeur Provincial Ministère de la culture de la jeunesse et des sports Moulay Yacoub porte a la connaissance du public que la date de l'appel d'offre n 5/2021 du 16/10/2021 est reporté au 18 /10/2021

Ainsi un changement pour la classe et la qualification comme suit.

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	5	A1-A5
O	3	O1

Le reste sans changement. N°7880/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
DIRECTION REGIONALE
DE TANGER- TETOUAN
ALHOCEIMA
DELEGATION
DE LA PROVINCE
DE TETOUAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 12/2021
du 13/10/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le 13 octobre 2021 à 10 h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalek Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour:

L'achat de fournitures orthopédiques, destinées au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six mille dirhams (6 000,00 dhs)

L'estimation du cout des fournitures établie par l'administration est détaillée comme suite : Trois cent mille trois cent vingt dirhams et 40 cts TTC (300 320,40 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada 1 1434 (20mars2013).

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les déposer électroniquement au portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma

Le dossier de la documentation technique(les prospectus, notices, etc...) exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan au plus tard le 12/10/2021 avant 15h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°7881 /PA

Par le biais de
« FIDUMAHBOUB »SARL
Cabinet de Conseils
Juridique & Fiscales
Tél : 06 63 22 19 29
CONSTITUTION D'UNE
S.A.R.L. AU Société
« KOERA CLEAN »
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 25/08/2021, il a été établi les

statuts d'une société à responsabilité limitée d'associe unique et enregistré le 01/09/2021, dont les caractéristiques sont :
Dénomination : KOERA CLEAN S.A.R.L AU
Objet social: - NETTOYAGE, GARDIENNAGE ET JARDINAGE
Siège social : 64, RUE ABDELLEH EL MADIOUNI ETAGE 1 APPT 2 CASABLANCA

Capital social : fixé à 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune répartie comme suite :
- Mr OMAR EL QORAY-CHY 1000 Parts de 100 dhs chacune.

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
La durée : 99 années à compter du jour de sa constitution.

Gérance : la société est gérée par Mr OMAR EL QORAY-CHY.

Registre de commerce : la société inscrit au registre de commerce de greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 515809 dépôts légaux N° 792632 LE 14/09/2021

Extrait et mention pour la gérance.

N°7882 /PA

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE (STE EL KROUT GROUP SARL/AU)

I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 6 Octobre 2017, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associe unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « STE EL KROUT GROUP » SARL AU.

Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée à associé unique.

Objet : La société a pour objet : - Traitance
- Exploitation de salle de fête
- Entrepreneur de spectacle
- Animation et randonnées
- Organisation de séminaires et rencontres

Siège : est fixé à ANGLE BD ALLAL BEN ABDELLEH ET RUE IBN KHALDOUN IMM RAYANE APPT 17 OUIDA.

Durée de la société : 99 Ans.
Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.
Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par :

- M. EL KROUT HICHAM (ASSOCIE UNIQUE ET COGERANT)
- M. BELMADANI AMER (COGERANT)

II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce d'Oujda sous le numéro 31583 en date du 30/10/2017.

N°7883 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 12/BG/2021
Le 12 / 10 / 2021 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour : ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze dirhams et soixante-quinze centimes TTC (278 215,75 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 11 / 10 / 2021 à 11 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N°7884 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 13/BG/2021
Le 12 / 10 / 2021 à 11 Heures 30 min, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour :

ACHAT DE FOURNITURES POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quinze dirhams et soixante-quinze centimes TTC (278 215,75 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à cent dix-neuf mille neuf cent cinquante-huit Dirhams TTC (119 958,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 11 / 10 / 2021 à 11 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N°7885 /PA

Constitution d'une - S.A.R.L.

Suivant acte sous seing privé ; il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

□ Dénomination : OUZI-TRANSPORT suivant certificat négatif N° 2312056 du 08/03/2021

□ Forme juridique : S.A.R.L AU

□ Capital : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100 000,00) de dirhams. Il est divisé en MILLE (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune attribuées à Mr OUZZIKI HASSAN.

□ Siège social : 26 AVENUE MERS SULTAN APPT 3 ETAGE 1 CASABLANCA

□ Objet : La société a pour objet :
□ Entrepreneur de transports routiers de marchandise pour compte d'autrui,
□ Transports routiers de fret et services de déménagements. □ Durée 99 ans

□ Gérance Mr. OUZZIKI HASSAN

Le dépôt légal a été effectué

au registre du commerce du tribunal de Casablanca RC N°498849 enregistré sous le N° 774278 LE 13/04/2021. Pour extrait et mention

N°7887 /PA

Société COMPTA JOUR SARL

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 26/08/2021, il a été constitué une société SARL AU à ayant les caractéristiques suivantes :

1) Dénomination : TRANSPORT ZAWAK.

2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 10 000,00 dhs.

3) Siège social : Bureau Sis a Résidence Unite 5 N 229 Daoudiate Marrakech.

4) Objet : - Transport de marchandises par automobiles dont le tonnage agréé est inférieur à 15 tonnes (ENTREPRENEUR DE). Transport interurbain-les activités de transport public routier

- Les activités de transport public routier da marchandises et de location de véhicules avec conducteur.

5) Gérance : Monsieur ABDELALI AIT TAOURIRTE est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech, RC N° 118249.

N°7886 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de Driouch

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE N°13/2021

Le 13 /10/2021 à 11 h00, il sera procédé au bureau de Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Driouch à Midar, à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE D'IFERNI SUR 6KM, COMMUNE IFERNI- PROVINCE DRIOUCH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH).

L'estimation des coûts de la prestation établie par l'administration est fixée comme suit : Cinq cent seize dirhams (516 0.0000 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception, au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprenant une Copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification délivrée par le Haut-Commissariat Aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. La qualification requise pour pouvoir participer à cet appel d'offres est :

Secteur : 3

Classe minimale : 4

Qualifications : 3-1
N.B : les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°7888 /PA

AMINE SAAD – SARL
RES AL HOUDA RUE MOHAMED BALFREJ GH2
IMM 90 ETG 3 APT 15
SIDI MOUMEN- CASABLANCA
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/08/2021, il a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les Suivantes :

Dénomination : AMINE SAAD - S.A.R.L

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée

Objet :

+ Travaux divers de construction et la promotion immobilière

+ Vente fournitures ; matières ; matériels et engins de construction ;

+ Le transport de marchandises pour le compte de tiers ou pour celui de la société.

Siège Social : RES AL HOUDA RUE MOHAMED BALFREJ GH2 IMM 90 ETG 3 APT 15 SIDI MOUMEN- CASABLANCA

DURÉE : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.
Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

+ 500 Parts attribuées àMr. EL JADIDI MOHAMED.

+ 500 PARTS attribuées àMr. EL AZZOUNY ABDELKARIM.

GERANCE :
* Monsieur Mr. EL JADIDI MOHAMED est désigné gérant de la Société.

§ Monsieur Mr. EL AZZOUNY ABDELKARIM est désigné co-gérant de la Société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de CASABLANCA le 15/09/2021

Sous le N° 792805 La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous n° 516001.

N°7889 /PA

AFICA BENAYAT S.A.R.L.
AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte S.S.P en date du 26/08/2021, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « AFRICA BENAYAT » SARL.
 La société a pour objet au Maroc et dans tout pays : Les travaux de construction tous corps d'état, les travaux de bâtiment, Travaux divers, la peinture, le revêtement, le faux plafond, l'électricité, l'électricité, la plomberie et la climatisation, la menuiserie en général, l'agencement, l'aménagement, la promotion immobilière en général ; Les travaux de voiries et d'assainissement, travaux d'hydrauliques et d'adduction d'eau ; Réalisation et construction des piscines pour les particuliers, les hôtels, les grandes résidences et les collectivités ainsi que leur entretien ; Etude et ingénierie ; Négoce en général de tous biens, équipements et matériels.
 Siège social : Casablanca, GROUPE ATAKAD-DOUM GH2 - 17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI
 Durée : 99 ans.
 Capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000,00 dirhams) Mr HMAMDA ADIL (500 parts) et Mr HMAMDA MOURAD (500 parts)
 Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12.
 Gérance : Mr HMAMDA ADIL, CIN N°EA153974 et Mr HMAMDA MOURAD, CIN N°EA126751
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 16/09/2021 sous le n°516089 du Registre de

Commerce.
N°7890 /PA
 « RAISAPHARM » SARL AU
 Siège social : 20 BD MEHDI BEN BERKA, EL HANK – CASABLANCA.
 Modification
 Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le : 07Mai 2021, L'associe unique de la société a décidé ce qui suit :
 1- Approbation de l'apport en nature, approuve l'évolution de l'apport en nature à 1.050.000,00 dhs (Un million Cinquante mille Dirhams).
 2- Transmutation de la forme juridique de personne physique « ZINEB RAISS » à la société a responsabilité limitée d'associe unique «RAISAPHARM ».
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, en date du 15/07/2021 sous le numéro 787040, RC numéro 510 983.
N°7891 /PA

Groupe Alaoui GC
 Capital 100 000,00 Dirhams
 Siège social : ANGLE RUE MOZART ET BOULEVARD D'ANFA RESIDENCE LE PETIT PARADIS 7 EME ETAGE CASABLANCA MAROC RC N°515549 / CASABLANCA
 I) Aux termes d'un acte SSP il a été créé une SARL portant les caractéristiques suivantes :
 • Activité : Entrepreneur de Travaux Divers ou Constructions, Entreprise Génie Civil.
 • Dénomination : Groupe Alaoui GC
 • Siège : ANGLE RUE MOZART ET BD D'ANFA RESIDENCE LE PETIT PARADIS 7EME ETAGE CASABLANCA MAROC.
 • Capital : 100 000,00 DH,

divisé en 1000,00 parts de 100 DH chacune.
 • Associés :
 - Mr. EL HAMDI HICHAM
 - Mr. ELHASSAN SEFIANE
 • Année Sociale : Année civile.
 • Durée de la société 99 ans.
 • Gérance : la société est cogérée et administrée par :
 - Mr. EL HAMDI HICHAM, de Nationalité Marocaine, né le 17/11/1987.
 - Mr. ELHASSAN SEFIANE, de Nationalité Marocaine, né le 05/02/1991.
 II) Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 10/09/2021 sous le numéro 515549.
N°7892 /PA

ANNONCE LEGALE FIDUCIAIRE FIDULATIMO
 Tél.Fax : 05 22 72 43 43
 MKM LOGISTIQUE S.A.R.L. Au Capital de 100.000 Dirhams
 Siège Social: Douar Old Sidi Abdenbi Ech-Challalate – Mohammedia
 Au terme d'un acte SSP en date du 28 Juin 2021 à Mohammedia, il a été établi les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
 FORME : La Société est une Société à responsabilité limitée. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur.
 DENOMINATION : La dénomination de La société est : MKM LOGISTIQUE société à responsabilité limitée ou "SARL".
 SIEGE SOCIAL : Le siège social: Douar Old Sidi Abdenbi Ech-Challalate – Mohammedia.
 OBJET : - Transport national et international de marchandises pour le compte d'autrui,
 - Transport national et international de bagages non accompagné pour le compte d'autrui

- Transport frigorifique national et international
 DUREE : La durée de la société est fixée à (99) années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
 CAPITAL SOCIAL :
 Le capital social est de (100.000 DHs), divisé en (1.000) parts sociales, de (100DH) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées en partie à : - M. Mohamed KASSIOUI ----- 500 parts
 - M. Miloudi KASSIOUI ----- 500 parts
 GERANCE : M. Mohamed KASSIOUI, exerce la

gérance de la société sans limitation de durée.
 SIGNATURE : Signature conjointe de M. Mohamed KASSIOUI et M. Miloudi KASSIOUI
 DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de 1ère instance de Mohammedia.
 IMMATRICULATION : Immatriculation au Registre de commerce de Mohammedia sous le N° 28835 le 15/09/2021
N°7893 /PA
 « FEU VERT LAALOU » SARL.A.U
 I- Aux termes d'une décision de l'Associe unique datée du 24/08/2021 de la société « FEU VERT

LAALOU » SARL.A.U. dont le siège social est à HAY LAALOU, RUE 19, N°13, CITE DEJEMAA, CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit:
 1-La dissolution anticipée de la société
 2- Le siège de liquidation est fixé à HAY LAALOU, RUE 19, N°13, CITE DEJEMAA, CASABLANCA,
 3- La nomination de MR.EL MUSTAPHA EL HAMDI en tant que liquidateur de la société.
 II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16/08/2021 sous le n° 792852.
N°7897 /PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
 REGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES
 RECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 66 /2021/BR

A

Le 12-10-2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°66/2021/BR :

Etude et assistance technique des :

- Travaux de construction et équipement de (27) salles d'enseignement préscolaire au sein des écoles publiques dans la Préfecture d'Oujda-Angad et les Provinces de Nador et Jerada Région de l'Oriental.
- Travaux d'aménagement et équipement de (27) salles d'enseignement préscolaire au sein de écoles publiques dans la Préfecture d'Oujda-Angad Région de l'Oriental.

Au lieu de :

Etude et assistance technique des :

- Travaux de construction et équipement de (27) salles d'enseignement préscolaire au sein des écoles publiques dans la Préfecture d'Oujda-Angad et les Provinces de Nador et Jerada Région de l'Oriental.
- Travaux de construction et équipement de (27) salles d'enseignement préscolaire au sein de écoles publiques dans la Préfecture d'Oujda-Angad Région de l'Oriental.

N°7894 /PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TIZNIT
 Conseil provincial
 Direction générale des services
 SAFAMG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 47/2021/ B.P

Le Jeudi 14 octobre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions du Conseil Provincial de Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : **Travaux d'alimentation en eau potable de la population des douars de la région Anmes à la commune Arbaa Ait Ahmed, Province Tiznit.**
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des Affaires financières et administrative et moyens généraux (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15.000,00 dhs (Quinze mille dirhams)**
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.284.120,00 dhs (Un million deux cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt dirhams 0 cts).**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis au service des Affaires financières et administrative et moyens généraux (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit
- soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

- **Le dossier technique doit comprendre :**
- Copie légalisée du certificat de qualification et de classification de l'entreprise :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
C	C1	4
J	J3	3

N.B Ce Certificat tient lieu du dossier technique

- les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 09 du règlement de consultation

N°7896 /PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TIZNIT
 Conseil provincial
 Direction générale des services
 SAFAMG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 50/2021/ B.P

Le Jeudi 14 octobre 2021 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions du Conseil Provincial de Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : **Travaux de construction de la piste rurale menant au douar Id Hmalla, Commune Bounaamane, Province de Tiznit.**
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des Affaires financières et administrative et moyens généraux (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **18.000,00 dhs (Dix-huit mille dirhams)**
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.200.753,60 dhs (Un million deux cent mille sept cent cinquante-trois dirhams 60 cts).**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis au service des Affaires financières et administrative et moyens généraux (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit
- soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

- **Le dossier technique doit comprendre :**
- Copie légalisée du certificat de qualification et de classification de l'entreprise :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
B	B1, B3, B5	4

N.B Ce Certificat tient lieu du dossier technique

- les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 09 du règlement de consultation.

N°7895/PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

HOMME DE FER	ÇA SE COMPR- END	ON PEUT COMPTER SUR EUX	PRÉPO- SITION	LETTRES DE KARL	DECAM- PER POULIE	BRECQUE TENTE	CHANCE AU JEU	METTRE À L'OMBRE	
BLANCH- ISSAGE							PETIT CUBE	EN POCHE ANCIEN	
TÊTE DE TIGRE			POÈTES ÉPIQUES	RIGIDITÉ LETTRES DE LORCA					
ÉQUIVA- LENT					NOIR PUR	MESSAGE JEU CHINDIS			
							TRANQ- UILLISÉ	MORCEAU D'ARN	LETTRES DE JEAN
DOUBLE MALLUC- INOGENE				SOÛLE GIFLE					
		SAISON UTOPI- QUE			MAUVAIS FILM				
GRECQUE ÉTEND- UES							LA FIN DU JOUR	CHEVILLE TORDUE	AUTHE- NTIQUE
LE MÊME EN PLUS COURT			POULIE ÈRE			TRANS- PIRER CARDI- NAUX			
MAIS TREM- BLER					PORTE- MONNAIE PRONOM				
							FIN DE COURSE		
EN ÉLÉVAT- ION				VENU AU MONDE		A L'ENVERS- HAUSSE			

Solution mots flechés d'hier

ADDITION	ADDRESS	ATTIVE	P	PREBLE CHAND	P	PRIME EN POCHE	S	SAVANT ESPRIT TRÉPAS	L	LAUREN D'ÉTÉ PROMISE CÉLÈST.	COMPASS COURT.
A	D	D	I	T	I	O	N	A	È	R	
	O	U	A	C	C	O	M	P	L	I	
P	I	N	U	P		B	O	S	S	E	
G	E	R	A	N	T	U	A	N			
T		G	E	N	E	S	E				
Z	E	S	T	E	T	T	U	T	E	U	R
O	E	U	F	S	I	S	A				
M	E	C	R	U	Q	U	A	I			
R	P	T	E	N	U	Q	U	A	I		
B	I	D	E	T	E	M	U	E			
G	O	A	L	E	T	U	S	U			
E	L	U	D	E	S	D	E	A	R		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Murad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs

Mouna El Yousseoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب
OJD
MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Petites bouteilles d'alcool.
- II. Bouteille d'eau. - Qui a abusé de la bouteille.
- III. Ornées de filets mignons. - Glisse au fond du sillon.
- IV. Empereur déchu. - Nettoyant à fond.
- V. Le string n'en cache rien. - Eut son père sur le dos.
- VI. Va de l'avant. - Arrivée dans un fauteuil.
- VII. Qu'on a dans le nez. - Trop petit pour donner son foie.
- VIII. OEuvre académique. - Graines aromatiques. - Le quotidien du scout.
- IX. Allongées. - Cache les choses.
- X. Nouvelles entrées en caisse.

VERTICALEMENT.

- 1. Ne pas omettre.
- 2. Sont jaunes et sentent le sapin. - Prend un peu de hauteur.
- 3. Il est difficile de leur sauter au cou. - Le numéro du Vert Galant.
- 4. Désolé. - Ça gratte par là où ça passe.
- 5. Tente de montrer que l'union fait la force. - Peut se faire d'une poignée de main.
- 6. Tentés à nouveau de faire pousser.
- 7. Filles de la famille. - Baie du Japon.
- 8. Il atteint le 50 km à l'heure hors agglomération. - Il n'est pas neutre.
- 9. Excellente note. - Ne se laisse pas faire.
- 10. Remèdes de grands-mères. - Les quatre saisons.
- 11. On peut l'attaquer au ciseau. - Service qui boit de travers.
- 12. Cela fait au moins quatorze ans.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
				8	2	6		9	4			6	2	1			
	2	9	7				8					5		4	6		
	5	8	6					3	2								
1		6	2												1		
		2					5										
8					1	4		7								8	
5	8				6	7	4										
		7			8	9	6										
9	1	4	7														1
Difficile									Expert								
5	9	7						6		7	8	5		3			
6			8					2		9	6	5					
						3	4			8	7						
		8						3	2	3			7				
	4							5			4	1	8				
7	1							8				2					1
		7	4									6				2	
	3					7		8				9	1	3			
4					6	3	1				1	9	3	4			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
2	4	1	5	9	8	7	6	3	7	6	1	4	8	2	9	5	3
5	6	9	3	7	4	8	2	1	3	4	2	1	9	5	6	7	8
8	7	3	2	1	6	4	9	5	5	8	9	3	6	7	1	2	4
3	1	8	9	4	7	6	5	2	9	1	4	6	7	8	2	3	5
4	2	5	8	6	3	9	1	7	8	2	7	5	3	1	4	9	6
6	9	7	1	5	2	3	4	8	6	3	5	2	4	9	7	8	1
7	5	4	6	3	1	2	8	9	2	5	8	7	1	6	3	4	9
1	8	6	7	2	9	5	3	4	4	7	6	9	5	3	8	1	2
9	3	2	4	8	5	1	7	6	1	9	3	8	2	4	5	6	7
Difficile									Expert								
7	4	8	2	1	6	3	5	9	6	2	4	7	1	3	5	9	8
5	3	6	8	4	9	2	7	1	9	5	3	4	2	8	6	1	7
9	2	1	5	7	3	4	6	8	8	7	1	6	5	9	2	4	3
6	9	7	1	3	4	8	2	5	7	6	2	8	4	1	3	5	9
3	8	5	7	6	2	9	1	4	1	9	8	3	6	5	4	7	2
2	1	4	9	5	8	6	3	7	4	3	5	2	9	7	1	8	6
1	6	3	4	9	5	7	8	2	5	8	7	1	3	2	9	6	4
4	5	2	3	8	7	1	9	6	2	1	6	9	8	4	7	3	5
8	7	9	6	2	1	5	4	3	3	4	9	5	7	6	8	2	1

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	M	O	B	I	L	I	S	A	B	L	E	S
II	I	T	A	L	I	E	N		Y	O	G	A
III	M	E	L	E	S		O	L	E	R	O	N
IV	O	S	E		T	U	B	E		G	U	I
V	L		I	N	E	L	E	G	A	N	T	S
VI	E	T	N	A		T	R	I	P	E		E
VII	T	R	E	S	O	R		S	P	R	A	T
VIII	T	A		A	D	A	P	T	E		M	T
IX	E	P	I	L	E		S	E	L	L	E	E
X	S	U	P	E	R	V	I	S	E	U	R	S

Sport

Pour le RCOZ, l'objectif c'est le maintien



Le Rapide Club d'Oued-Zem (RCOZ) de football a renforcé ses rangs avec de nouveaux joueurs en vue de permettre au club de conserver sa place en première division à l'issue d'une saison difficile sous le menace de la relégation.

Dans une interview à la MAP, l'entraîneur du RCOZ, Fouad Sahabi, a indiqué que le défi à relever par son club est de se maintenir en première division eu égard aux multiples contraintes auxquelles est confrontée sa formation composée essentiellement de jeunes.

L'équipe fera face lors de la prochaine saison à une situation difficile du fait qu'elle ne dispose pour le moment ni d'un stade fixe pour les entraînements ni d'un stade pour les rencontres officielles, a fait savoir M. Sahabi. De ce fait, notre principal objectif est de conserver notre place au sein de la division élite, a-t-il expliqué.

Après avoir émis le vœu de pou-

voir transcender ces difficultés, M. Sahabi a assuré que la Direction du RCOZ et les joueurs ne vont ménager aucun effort et feront tout pour que le club puisse atteindre ses objectifs et glaner le maximum de points possibles pour terminer la saison 2021-2022 dans une position confortable.

"Ceci nous permettra d'appréhender l'avenir avec sérénité et avec beaucoup de détermination", a-t-il expliqué.

M. Sahabi a en outre fait savoir que le club a renforcé son milieu de terrain en signant des contrats de trois ans et six ans avec respectivement Hamza El Ouidiane et Ayoub Adila du Chabab Mohammedia ainsi qu'avec Kamal Belarbi qui a joué lors de la précédente saison pour le compte du Moghreb de Tétouan et Mehdi Daif du Chabab Atlas Khénifra.

Le RCOZ a également recruté l'ailier gauche Azeddine Nekkab et

l'international ivoirien Yann Wilfried Zebre (défenseur central) d'ASEC Mimosas et renouvelé le contrat du défenseur Abderrahim Khaddou pour deux ans et de Mehdi M'Fadel et s'est également adjugé les services de Hamza El Madani (Renaissance Zemamra), de l'ailier droit Ayman Abdelhakim Bassaine (Hassania d'Agadir) ainsi que d'Abdellah Hadoumi en tant qu'entraîneur adjoint.

M. Sahabi a en outre salué les joueurs qui ont disputé les matchs de la première division lors de la saison précédente pour leur combativité et leur détermination à donner le meilleur d'eux-mêmes ce qui a permis au club de se maintenir dans l'élite malgré une année difficile au cours de laquelle il a été privé de jouer sur sa pelouse en raison des travaux d'agrandissement du stade de Oued Zem.

Il a également salué le public et les fans du club ainsi que les différentes composantes du groupe et à

leur tête le bureau dirigeant qui a veillé à doter l'équipe des moyens logistiques et financiers nécessaires.

Pour sa part, le président du club, Amine Nouara, a exprimé sa satisfaction des recrutements effectués par le bureau dirigeant en perspective de

la prochaine saison 2021-2022, relevant que l'équipe est résolument déterminée à transcender les contraintes rencontrées lors de la précédente saison pour améliorer son classement au sein de la Botola et remporter la coupe du Trône.

Fiche technique du RCOZ

Nom du club : Rapide Club d'Oued Zem

Date de création : 1926

Couleurs du club: Bleu et blanc

Stade : Stade Municipal d'Oued Zem (7.000 places)

Président du club : Amine Nouara

Entraîneur du club : Fouad Sahabi

Palmarès :

Botola Pro D2 : Champion lors de la saison 2016-2017

Coupe du Trône : Demi-finaliste lors de la saison 1983-1984

Principaux recrutements : Hamza El Ouidiane, Ayoub Adila, Kamal Belarbi, Mehdi Daif, Azeddine Nekkab et l'Ivoirien Yann Wilfried Zebre, Hamza El Madani et Ayman Abdelhakim Bassaine

Principaux départs : Hamza Bouffini, Maati Tamaizou, Issam Benbouabdellah, Younes Mahidara, Hicham Massaki, Hamza Ouzal et Hicham Nouali.

L'IRT aspire au podium pour oublier les échecs de la saison précédente



Toutes les composantes du club de l'Ittihad Riadi de Tanger (IRT) aspirent à dépasser les échecs de la saison précédente, et à œuvrer avec sérieux et détermination à atteindre le podium pour la deuxième fois de son histoire, ou du moins décrocher un classement le qualifiant à participer aux compétitions continentales et arabes.

La nouvelle saison de la Botola Pro D1 "Inwi" est l'occasion pour l'IRT de passer outre son échec la saison dernière, le club ayant réussi son maintien au sein de la division d'élite avec beaucoup de difficultés.

Ainsi, cette saison permettra au

club d'ouvrir une nouvelle page, afin de tenter de renouer avec la victoire en championnat, sinon se qualifier aux deux coupes d'Afrique ou la Coupe arabe des clubs champions, qui commencent à enregistrer une présence remarquée des clubs marocains.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les recrutements de l'IRT cette saison pour confirmer la volonté du club de jouer les premiers rôles. Il s'est attaché les services de bons joueurs à différents postes, et un entraîneur d'une grande expérience dans les compétitions africaines et européennes, avec l'espoir de réitérer l'exploit du club en 2018 avec son ancien entraîneur, Driss Mrabet.

L'IRT a ainsi recruté l'entraîneur français Bernard Casoni, en provenance du Mouloudia d'Oujda où il a réussi une bonne saison, lui ouvrant le champ pour préparer de la meilleure façon la nouvelle saison et s'impliquer dans le choix du staff technique, ainsi que les recrutements selon le besoin en défense, milieu et attaque.

Le club a veillé, lors des nou-

veaux recrutements, à récupérer son attaquant Ahmed Hammoudan, après une expérience qui l'a mené en prêt en Arabie saoudite et au Qatar, joueur qui avait conduit l'équipe à remporter la Botola Pro en 2018.

L'IRT s'est engagé aussi pour deux saisons avec l'attaquant Youssef Benali (26 ans), le latéral droit Abdellatif Noussir (31 ans), et l'attaquant Hamdi Laachir "Hamada" (34 ans), procédant également au renouvellement, pour deux saisons, du contrat de deux piliers de l'équipe, le capitaine Mehdi El Khallati (30 ans) et le joueur Taoufik Ijroten (31 ans), en plus du gardien de but Imad Askar (3 saisons).

Le club a, par ailleurs, signé un contrat, de deux saisons renouvelables, avec le joueur algérien Abdellah El Moudene (27 ans) et le joueur Mouad Ajandouz, pour trois saisons, en plus de Habib Allah Dahmani (27 ans), après une période d'essai sous la supervision de l'entraîneur français Bernard Casoni, qui a été convaincu par les performances du joueur.

Ces nouveaux renforts, qui vien-

ent s'ajouter à d'autres bons joueurs, notamment Mohammed Ali Bemammer, Ahmed Chentouf, Nouaman Aarab et Khalid Serroukh, permettront à l'Ittihad de Tanger de rivaliser avec les meilleures équipes marocaines pour le titre de champion.

Les supporters du football au Nord du Royaume espèrent que l'IRT, unique représentant de la région dans la division d'élite, signe de belles performances, d'autant plus

que le Moghreb de Tétouan a été relégué en deuxième division, les privant ainsi du derby du nord.

Les premières journées du championnat dévoileront le sérieux du club tangerois pour jouer les premiers rôles, en attendant le retour des supporters sur les gradins pour le soutenir dans son ambition de décrocher un bon classement et d'éviter les erreurs de la saison précédente, qui ont failli lui coûter sa place en première division.

Fiche technique de l'IRT

Nom du club : Ittihad Riadi de Tanger

Date de création : 1983

Couleurs du club : bleu et blanc

Stade : Grand stade de Tanger

Président du club : Abdelhamid Aberchane

Entraîneur : le Français Bernard Casoni

Palmarès :

Botola : vice-champion en 1990

Botola Pro D1: Champion lors de la saison 2017-2018

Coupe du Trône : Demi-finaliste en 2006 et 2016

Botola Pro D2: Champion lors des saisons 2001 et 2015

Principales recrues : Ahmed Hammoudan, Hamdi Laachir "Hamada", Abdellatif Noussir.

Coupe de la Confédération

L'ASFAR vise la qualification à Cotonou

Le club de l'ASFAR affrontera ce samedi à partir de 14 heures à Cotonou son homologue béninois de Buffles pour le compte du match retour du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération CAF.

Au match aller disputé à Rabat, l'ASFAR s'était imposé sur le score de 3 à 1.

Si la formation militaire, qui retrouve la compétition

africaine après 8 années d'absence, parviendrait à sa qualification, elle aura à se mesurer au prochain tour à l'équipe algérienne de la Jeunesse Sportive de Kabylic, finaliste malheureux lors de la précédente édition devant le Raja de Casablanca qui a succédé à la Renaissance de Berkane.

A propos de la RSB, elle est exempte de ce premier tour préliminaire.

Tournoi "Aicha Buhari"

Victoire d'entrée pour l'EN féminine

La sélection nationale féminine de football s'est imposée face à son homologue camerounaise sur le score de 1 but à 0, jeudi à Lagos, au Nigéria, pour le compte de la première journée du tournoi Aicha Boukhar, organisé du 15 au 21 septembre.

Les Lionnes de l'Atlas se sont imposées grâce au but de Fatema Tagnaout (78'). Lors de son prochain match, prévu ce dimanche, l'équipe nationale affrontera le Mali.

Coupe du monde de futsal

L'EN accrochée aux ultimes souffles par la Thaïlande

La sélection marocaine de futsal et son homologue de la Thaïlande se sont neutralisées, 1 but partout, jeudi pour le compte de la 2ème journée (Groupe C) de la Coupe du monde qui se tient en Lituanie.

Lors de ce match trop serré, le cinq national, qui a raté d'innombrables occasions de scorer, a trouvé la faille dans la défense thaïlandaise dans les derniers souffles de la première période (18è), par l'entremise de Youssef Jaouad. Et alors que le sort du match semblait déjà scellé, la Thaïlande, qui signe sa 6è participation à l'épreuve mondiale, a joué le tout pour le tout, réussissant à recoller au score dans la dernière minute de la rencontre grâce à Jirawat Sornwichian.

Au terme de ce nul, le Maroc est 2è de son groupe avec 4 points, derrière le Portugal (6 pts) qui a assuré sa qualification pour les huitièmes de finale après sa large victoire (7-0) plus tôt aux dépens des Iles Salomon (4è/ 0pt). La Thaïlande



occupe la troisième place avec une seule unité.

Lors de la première journée, le Maroc avait disposé des Iles Salomon (6-0), alors que le Portugal avait surclassé la Thaïlande (4-1).

Ce dimanche, le Maroc tentera de décrocher son billet pour les huitièmes de finale en affrontant le Portugal, grand favori à la victoire finale, alors que la Thaïlande donnera la réplique aux Iles Salomon.

Classement FIFA

Les Lions de l'Atlas au 33ème rang

La sélection nationale marocaine de football a perdu une place au classement mondial de la FIFA publié jeudi, passant de la 32è à la 33è position.

Avec un total de 1.493 points, les Lions de l'Atlas occupent toujours la 4è position au niveau africain, derrière le Sénégal (1.555 pts), la Tunisie (1.526 pts) et l'Algérie (1.498 pts). Le Nigeria se positionne en 5è place (1.492 pts).

La Belgique maintient sa position en tête du classement avec 1832 points, suivie du Brésil (1.811 pts), tandis que l'Angleterre (1.755 pts) a délogé la France de la dernière marche du podium.

Sondage FIFA

Une majorité des supporters soutient un Mondial plus fréquent

Une légère majorité de supporters de foot s'est prononcée en faveur d'un Mondial "plus fréquent", selon les résultats d'un sondage en ligne publié jeudi par la FIFA en plein débat sur son projet de Coupe du monde biennale.

Selon cette étude IRIS/YouGov réalisée auprès de 15.000 personnes "ayant un intérêt pour le football" - une définition très large du supportérisme -, 55% veulent voir la compétition reine de football plus souvent que tous les quatre ans.

Parmi les répondants, détaille le sondage, 30% souhaiteraient que le Mondial se tienne tous les deux ans, 11% chaque année et 14% tous les trois ans, un rythme très inhabituel dans le sport international.

Les plus favorables à cette fréquence accrue sont "les jeunes générations" et "les marchés en développement", quand les amoureux du foot de longue date demeurent attachés à la tradition.

Ce constat, qui devra encore être confirmé par une "enquête élargie auprès de 100.000 personnes" dans une centaine de pays, conforte la Fifa dans la refonte très controversée qu'elle a entreprise du calendrier international.

Deuxième journée de la Botola Pro D1

En attendant des matchs plus corsés

La deuxième journée du championnat national de football Botola Pro 1 Inwi se poursuit en

cette fin de semaine avec l'espoir de donner plus de rythme à un concours qui tend de plus en plus d'intérêt.

Pour les rencontres de ce samedi, le DHJ accueille au stade El Abdi le Hassanania d'Agadir à partir de 17h. Une belle affiche entre deux équipes qui ont remporté leurs premiers matchs et qui souhaitent dépasser les mauvaises prestations de la saison passée. Les locaux, avec le même staff technique sous la houlette de Benchikha, partent favoris, mais il ne faut pas sous-estimer les Gadiris qui n'ont pas toujours été une proie facile.

Au grand stade de Tanger, l'IRT reçoit le SCCM à 19h15. Ayant raté leur première sortie, les Tangérois comptent beaucoup sur cette confrontation pour retrouver le rythme et poursuivre le chemin avec plus de sérénité. Une tâche difficile face à un adversaire qui semble retrouver sa cadence et qui ne se contenterait pas de jouer les seconds rôles dans l'actuel exercice.

A 21h30, la JSS reçoit le MAS dans un match qui ne manquera pas d'intérêt. Le nouveau promu s'est accaparé des

trois points de la précédente journée en allant s'imposer à Rabat face à l'ASFAR et compte poursuivre son bonhomme de chemin. Le MAS, en se contentant d'un nul lors de la première journée, tentera de se racheter pour mettre en confiance des supporters qui n'ont pas apprécié le nul concédé à Fès.

Pour ce qui est des rencontres de dimanche, le RCA reçoit au complexe Mohammed V à partir de 17h l'Olympique de Khouribga. Les coéquipiers de Zniti ont bien entamé le championnat et n'auront d'yeux que pour une victoire qui les confortera dans leur position à la tête du tableau de classement. De l'autre côté, ayant retrouvé la D1, l'OCK tentera de faire un bon match pour s'assurer une place au milieu du tableau et éviter les erreurs commises. Une belle affiche tout de même entre deux formations qui privilégient un jeu ouvert et plaisant.

A 19h15, la RSB retrouve ses bases en accueillant l'Olympique de Safi. N'ayant enregistré qu'un point lors de la dernière journée, les berkanis tenteront de se ressaisir pour quitter une place qui ne leur correspond pas et retrouver le

haut du tableau. En face, l'OCS de Faouzi Jamal, recherchant toujours ses marques, sera un adversaire avec lequel il faut faire attention, car c'est dans les moments difficiles que certaines équipes retrouvent le tempo.

A 21h 30, le stade municipal d'Oued Zem sera le théâtre de la rencontre qui opposera le RCOZ au WAC de Casablanca. Avec encore zéro point au compteur, les locaux tenteront de créer la surprise en venant à bout de leur ad-

versaire du jour. Menés par Walid Regragui, les rouge et blanc voudront s'imposer comme étant l'équipe à battre et ne seront fixés que sur la victoire qui leur garantira le fauteuil de leader.

Enfin, le match entre le MCO et l'ASFAR a été reporté au mercredi.

Pour rappel, le bal de cette deuxième journée du championnat devait être ouvert vendredi par la rencontre opposant le FUS au CAYB.

Khalil Benmouya

Programme

Samedi

17h00: Difaa d'El Jadida - Hassania Agadir

19h15: Ittihad de Tanger - Chabab Mohammedia

21h30: Jeunesse sportive Salmi - Maghreb de Fès

Dimanche

17h00: Raja de Casablanca - Olympique Khouribga

19h15: Renaissance de Berkane - Olympic de Safi

21h30: Rapide Oued Zem - Wydad de Casablanca

Mercredi 22 septembre:

21h30: Mouloudia d'Oujda - ASFAR

A noter que le match FUS de Rabat - Youssoufia de Berrechid devait avoir lieu vendredi.

Botola Pro D2

Voici le programme de la 2è journée de la Botola Pro D2 de football, qui sera disputée en cette fin de semaine :

Samedi à 17h00

Raja Béni Mellal - Chabab Atlas Khénifra

USM Oujda - Olympique Deheira

Ittihad Khémisset - Racing Casablanca

Dimanche à 17h00

Union Touarga - Jeunesse Benguerir

Kawkab Marrakech - Stade Marocain

Tihad Casablanca - Jeunesse El Massira

A noter que les matches Moghreb Tétouan - AS Salé et Widad de Fès - Renaissance Zemamma devaient avoir lieu vendredi.

Je m'asperge de répulsif, pénètre sous la moustiquaire, m'allonge avec un soupir d'aise. Bourdonnements divers que je crois d'abord extérieurs à la moustiquaire. Erreur, certains se sont fauflés à l'intérieur. Commence alors une chasse épuisante dont je sors vaincu et plusieurs fois piqué. Ma panoplie anti-bestioles constituée à grands frais à Bruxelles se révèle totalement inefficace.

C'est alors que je me souviens du tube de pommade que m'a glissé Roy. Je m'en enduis. Les moustiques dès lors me laissent tranquilles. Un remède local à quelques roupies se révèle plus efficace que mon arsenal à 80 euros.

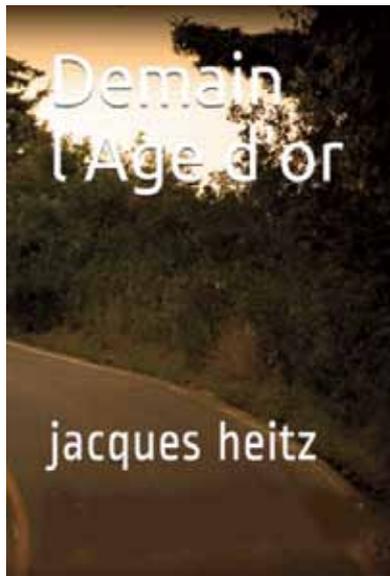
Quand je ne dors pas chez moi, je me lève toujours le premier. Vieille habitude : il faut que je passe avant tout le monde à la salle de bains soigner ma peau. Afin que je paraisse au petit déjeuner rasé, lavé, coiffé, souriant. Confiant dans mon apparence. Voyez, Mesdames et Monsieur, je suis parfaitement normal. Un épiderme lisse et satiné. Je ne me suis jamais fait traiter de lépreux à Bruges par un gentil petit camarade.

Ce matin, sitôt le soleil apparu, je revêts un short, une chemisette, je prends une serviette de bain et descends au jardin. J'ai repéré à l'endroit

le plus éloigné de la maison une clairière au sol sableux. Pendant une demi-heure, je vais exposer ma peau aux rayons bienfaisants. Après huit heures ils seront trop violents et je devrai au contraire m'en protéger. Je m'étire, je me prélasser. Par quel ironie du sort un homme qui n'est bien qu'au soleil a passé 60 ans (moins 4 ans au Nouveau-Mexique) dans les brumes glacées du Nord ?

Je retourne vers la maison et trouve Roy sur la terrasse. Son sari bleu nuit me rappelle le papillon d'hier sur la fleur d'hibiscus. Nous voilà assis côte à côte dans des fauteuils d'osier. Je lui raconte mes batailles de la nuit contre les moustiques et la turista. Un serveur silencieux, pieds nus, dépose devant nous un plateau. Thé, café, galettes de riz, yaourt et fruits. Dans la maison grand remue-ménage et portes claquées.

- Ici tout le monde se lève tôt, dit



Roy. C'est le meilleur moment de la journée avant les grandes chaleurs.

- Sauf les ados je suppose.

- Oui. Shanti dort encore, Arundhati aussi. Mais toi qui dois être bien fatigué, qu'est-ce qui te pousse à te lever si tôt ?

- L'envie de me promener dans ce magnifique jardin. De retrouver l'endroit où je t'ai cueilli une fleur d'hibiscus. De laisser le soleil soigner ma peau.

- Je suis sûr qu'elle n'a rien, ta peau. Ou presque rien.

- Peut-être. Une vieille névrose que je me trimballe et chouchoute depuis l'enfance.

- Voyons cela. Enlève ta chemise.

- En aucun cas. Je ne veux pas que tu me voies torse nu. Seulement quand ma peau sera complètement guérie. Elle est très comparable à un volcan, tu sais. Elle peut ne rien manifester pendant un certain temps, puis tout à coup, il doit y avoir de mystérieuses frictions internes, elle rougit, se fendille, se crevasse, entre en éruption.

- Mystérieuses les frictions internes ?

- Mais oui. Je peux être très mal psychologiquement et ma peau ne traduit rien. Puis tout d'un coup explosion alors que je vais bien ou crois aller bien. La seule influence évidente, c'est le climat. Le meilleur pour moi :

chaud et humide.

- Il faudra que tu consultes le médecin ayur-védique qui soigne Pétrus. Il est remarquable. Si nous partageons cette mangue ? - Je suis prêt à tout partager avec toi, ô Roy.

- Arrête cette cour débile. En plus tu n'en crois pas un mot. Je te prépare ta part de mangue. Je suppose que tu ne sais pas les couper correctement ?

- Je l'avoue. Je ne suis qu'un humble amateur de poires du Grand Nord belge.

- Si tu veux vraiment partager ma matinée, viens avec moi au Government Museum. Je supervise les derniers préparatifs de l'exposition. Pétrus ne peut évidemment pas le faire pour le moment mais il m'a donné ses instructions. Il y a là-bas une collection de bronzes antiques de toute beauté.

- Je ne suis pas encore au courant de tous les us et coutumes ici. Mais est-il bien convenable qu'une femme mariée s'affiche avec un homme qui n'est pas son mari ?

Roy a décidé que c'était convenable car nous nous retrouvons dans un 4x4 conduit par le chauffeur de la famille. Il se glisse avec virtuosité dans la circulation démente sur Ana Salai. (A suivre)

Recettes

Bouchnikha



Ingrédients:

1 kg de farine
250 g de beurre
1/2 litre de lait
1 levure chimique
1 cuillère à café de levure boulangère
Une pincée de sel
1 cuillère à soupe d'eau de fleur d'oranger ou 2 sachets de sucre vanille
200 g d'amandes émondées, frites et concassées pour saupoudrer les bouchnikhas (facultatif)
De l'huile pour la friture, 2 litres à peu près
2 kg et demi de miel et 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger

Préparation:

1. Faire tiédir le lait et y faire fondre le beurre.

2. Dans une terrine, mettre la farine avec le reste des ingrédients ainsi que la levure boulangère fondue dans un peu de lait et beurre tiède.

3. Verser le lait et beurre petit à petit, en mélangeant constamment.

La pâte est un peu collante, mais il faut utiliser tout le lait.

4. Bien pétrir pour faire absorber le lait et obtenir une pâte bien lisse. Vous pouvez utiliser le pétrin.

5. Partager en 6 boules, couvrir d'un film alimentaire et d'une serviette. Laisser la pâte au réfrigérateur durant la confection des bouchnikhas.

6. Prendre une boule l'étaler en rectangle. La passer dans la machine cran n° 1 pour l'affiner, puis dans le 3.

Crise cardiaque

Les femmes plus exposées à 3 facteurs de risque

On a longtemps pensé que les maladies cardiovasculaires touchaient plutôt la gent masculine... Pourtant, elles font plus de victimes féminines que tous les cancers réunis. Et une nouvelle étude tire la sonnette d'alarme : ces dernières années, les facteurs de risque "non traditionnels" de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral ont beaucoup plus augmenté chez les femmes que chez les hommes.

Des chiffres alarmants et en constante augmentation qui trouveraient une explication dans la hausse des facteurs de risque "non traditionnels". En effet, selon une nouvelle étude présentée lors de la dernière conférence de la European Stroke Organisation, trois facteurs de risque moins courants de crise cardiaque et d'AVC augmentent beaucoup plus chez les femmes que chez les hommes.

Des chercheurs ont comparé les données recueillies par le projet "Swiss Health Survey" en 2007, 2012 et 2017, auprès de 22.000 femmes et hommes. Les scientifiques ont constaté une hausse "alarmante" du nombre de femmes déclarant des facteurs de risque "non traditionnels" des maladies cardiovasculaires.

"Notre étude a révélé que les hommes étaient plus susceptibles de fumer et d'être obèses que les femmes, mais que les femmes ont signalé une augmentation plus importante des facteurs de risque non traditionnels de crise cardiaque et d'AVC, tels que le



stress au travail, les troubles du sommeil et le sentiment de fatigue", énonce le Dr Martin Hänsel, neurologue à l'hôpital universitaire de Zurich et co-auteur de l'étude.

En effet, 33% des femmes déclarent "se sentir fatiguées et épuisées" en 2017, contre 26% pour les hommes. Le stress au travail augmente également, passant de 59% pour les deux sexes en 2012 à 66% en 2017. En cinq ans, les troubles graves du sommeil ont aussi progressé de façon plus significative chez les femmes (8%) que chez les hommes (5%).

"Cette augmentation coïncide avec le nombre de femmes travaillant à temps plein. Le fait de jongler entre le travail et les responsabilités domestiques ou d'autres aspects socioculturels peut être un facteur, ainsi que les exigences spécifiques des femmes en matière de santé, qui ne sont peut-être pas prises en compte dans nos vies

quotidiennes si remplies", avance la Dr Susanne Wegener, professeur de neurologie à l'Université de Zurich et co-auteur de l'étude. En 2007, seules 38% des femmes travaillaient à temps plein, contre 44% en 2017.

L'étude révèle également que les facteurs de risque traditionnels de développer une maladie cardiovasculaire sont restés stables au cours de la même période d'analyse. En effet, les scientifiques constatent que 27% des personnes concernées souffrent d'hypertension, 18% d'hypercholestérolémie et 5% de diabète.

Pour rappel, la probabilité de développer une maladie ou un accident cardiovasculaire résultant de l'obstruction des artères est multipliée par neuf grands facteurs de risque, à savoir : le tabagisme, le diabète, le cholestérol, la sédentarité, l'hypertension, les antécédents familiaux, la consommation d'alcool, l'obésité et le stress.